



*Dans la plateforme élaborée par le Premier secrétaire de l'USFP, Driss Lachguar*

# La protection des femmes et l'amélioration de leurs conditions au cœur de notre projet de développement

Page 3

# Libération

www.libe.ma

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 9260

Lundi 8 Mars 2021

## En leur journée internationale, les femmes aspirent toujours à une égalité de fait

*Leadership féminin pour un futur  
égalitaire dans le monde de la Covid-19*



Lire page 2

Adoption par la Chambre des représentants de trois projets de loi organiques relatifs au processus électoral



**Choukrane Amam au nom du Groupe socialiste**

*Les lois électorales doivent constituer une étape positive dans le processus démocratique de notre pays*

Pages 4-5

Le Polisario entre guerres chimériques et reconnaissance de violations du cessez-le-feu



Page 6

**La jolie passe de trois du Wydad**

*Les Rouges surclassent Horoya et se rapprochent des quarts de la Ligue des champions*



Page 31

# En leur journée internationale, les femmes aspirent toujours à une égalité de fait

*Leadership féminin pour un futur égalitaire dans le monde de la Covid-19*



**E**n pareil jour, le monde entier tourne son regard vers la femme. Cette année, le thème de sa Journée internationale est : «Leadership féminin : pour un futur égalitaire dans le monde de la Covid-19», célèbre les efforts considérables déployés par les femmes et les filles partout dans le monde pour façonner un futur et une relance plus égalitaires et met en lumière les lacunes à combler.

La participation pleine et effective des femmes et leur accès aux fonctions de direction dans tous les domaines de la vie favorisent le progrès pour toutes et tous. Pourtant, les femmes restent sous-représentées dans la sphère publique et les postes de décisions, comme le révèle le récent rapport du Secrétaire général des Nations unies. Les femmes sont à la tête d'un Etat ou d'un gouvernement dans 22 pays et elles n'occupent que 24,9% des postes parlementaires nationaux. Au rythme actuel des progrès, il faudra encore 130 ans avant que l'égalité des sexes parmi les chefs de

gouvernement ne soit atteinte.

Les femmes sont également au premier plan de la lutte contre la Covid-19, en tant que travailleuses de première ligne et professionnelles de santé, en tant que scientifiques, médecins et pourvoyeuses de soins, mais elles sont pourtant payées 11% de moins que leurs homologues masculins à l'échelle mondiale. Une analyse des groupes de travail sur la Covid-19 de 87 pays a révélé que la parité entre les sexes n'avait été atteinte que pour 3,5% d'entre eux seulement.

Lorsque les femmes occupent des postes de direction, nous voyons des résultats positifs. Parmi les interventions les plus efficaces et exemplaires qui ont été menées jusqu'à présent pour lutter contre la pandémie, certaines l'ont été par des femmes. Et les femmes, notamment les jeunes femmes, sont à l'avant-garde de mouvements divers et inclusifs, en ligne et dans la rue, visant à promouvoir la justice sociale, la lutte contre le changement climatique et l'égalité dans toutes les régions du monde.

Pourtant, les femmes de moins de 30 ans représentent moins de 1% des parlementaires dans le monde.

C'est pour cette raison que cette année, la Journée internationale de la femme sert de cri de ralliement à la Génération égalité qui réclame des actions favorisant l'avènement d'un avenir à chances égales pour tous.

Au Maroc, il n'a certes jamais été coutume pour les médias officiels de sécréter un discours autre qu'optimiste en pareil jour. Le verre y est toujours à moitié plein. Certes, beaucoup de choses en faveur de la femme ont été réalisées, mais il en reste tellement que l'on ne saurait se contenter du seul existant.

Tout le monde en est convaincu. A preuve, le Conseil économique, social et environnemental a publié une alerte à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes dans laquelle il a rappelé qu'"à l'heure où le Maroc se mobilise pour aller vers un nouveau modèle de développement plus inclusif, il est inconcevable que

des femmes subissent des violences et restent en marge des sphères de la vie socioéconomique et civique".

Malgré les avancées, des discriminations basées sur le sexe et des violations des droits des femmes subsistent encore et leur participation au développement demeure faible, déplore la même source, soulignant la nécessité d'opérer plusieurs changements pour promouvoir les droits des femmes.

Le discours est certes pertinent, mais la problématique et les recommandations ne semblent pas de la dernière fraîcheur. Remises sur le tapis maintes fois avec de notables changements de forme, elles semblent donner du temps au temps pour voir si le lendemain va chanter juste et surtout s'il le fera au diapason.

Et de fait, la question féminine doit nous préoccuper l'année durant, tellement sa présence sur toutes les bouches en ce jour ne peut occulter que le chemin de l'égalité et de la parité demeure péniblement long.

H.T

*Dans la plateforme élaborée par le Premier secrétaire de l'USFP, Driss Lachguar*

# La protection des femmes et l'amélioration de leurs conditions au cœur de notre projet de développement



« Il n'y a pas d'autre solution que de vivre notre temps et d'avancer vers l'avenir avec la pleine contribution des femmes, qui devraient figurer à la tête des priorités du nouveau modèle de développement, car elles sont - comme le prouvent les expériences des pays démocratiques développés - un acteur clé de la construction démocratique, du développement et du progrès de la société ».

Les sociétés rationnelles, modernistes et solidaires sont celles qui ont fait preuve d'une grande capacité à faire face à cette pandémie et ses répercussions. Par conséquent, l'édification d'une société moderniste, rationnelle et responsable incluant toutes les énergies est une nécessité vitale pour notre pays. Cela exige, entre autres, d'enraciner la parité, l'égalité et la dignité humaine en vue de lutter contre l'exclusion et la marginalisation et de fortifier le sentiment d'appartenance nationale chez les différentes couches

sociales.

Malheureusement, le bilan préliminaire des répercussions de la pandémie à travers le monde a démontré - chose qui était prévisible - que les femmes et les filles souffrent plus des effets négatifs des mesures de confinement aussi bien sur le plan économique (car elles sont surreprésentées dans le secteur informel), que sur le plan social (elles subissent plus de pression pendant le confinement pour préserver l'équilibre familial, veiller à la scolarisation des enfants et faire le ménage), ainsi que sur le plan sanitaire (la détérioration des services liés à la santé de maternité). Pis encore, il a été constaté une augmentation de la violence familiale notamment à l'égard des femmes.

Et vu que la culture de l'égalité n'est encore qu'un slogan dans notre pays, et vu que la mentalité masculine est encore enracinée chez les hommes de l'administration et même parfois chez ses femmes, nous avons constaté qu'une mesure aussi

bonne comme celle de la distribution des aides financières aux familles défavorisées disposant ou non de la carte Ramed en a



*Après la sortie du confinement sanitaire, il faut se pencher d'une façon urgente sur la révision des lois concernant les droits des femmes pour qu'elles soient au diapason de la Constitution et notamment avec l'article 19*

profité seulement aux pères de ménages. Or, on trouve à la tête de plus d'un quart des ménages au Maroc des femmes (en dépit de la présence du père et sa capacité à travailler). Dans les pays développés, l'on voit qu'ils ont distribué les aides équitablement entre le père et la mère du ménage, alors que dans les pays en développement en Amérique latine, l'aide a été versée aux femmes seulement, car elles sont plus soucieuses de prendre soin de leurs familles et de leurs enfants. Le gouvernement aurait, donc, pu verser les aides financières aussi bien aux femmes qu'aux hommes pour préserver la dignité des femmes et l'équilibre des ménages.

En ce qui concerne le fléau de la violence à l'égard des femmes, nous appelons à la préservation de la vie et de la santé des femmes et à la mobilisation des capacités de la police, du ministère public et des associations de lutte contre la violence à l'égard des femmes en vue d'éviter des

tragédies. Durant la période du confinement sanitaire, les femmes ne pouvaient pas quitter la maison conjugale ou recourir à qui ce soit, pour cela, on aurait dû renforcer les centres d'écoute et trouver des abris pour les femmes violentées hors de la demeure conjugale (dans les hôtels vacants à titre d'exemple).

Après la sortie du confinement sanitaire, il faut se pencher d'une façon urgente sur la révision des lois concernant les droits des femmes pour qu'elles soient en diapason avec la Constitution notamment avec l'article 19.

Il n'y a pas d'autre solution que de vivre notre temps et d'avancer vers l'avenir avec la pleine contribution des femmes, qui devraient figurer à la tête des priorités du nouveau modèle de développement, car elles sont - comme le prouvent les expériences des pays démocratiques développés - un acteur clé de la construction démocratique, du développement et du progrès de la société.

# Adoption par la Chambre des représentants de trois projets de loi organiques relatifs au processus électoral



**L**a Chambre des représentants a adopté, vendredi soir, trois projets de loi organiques régissant le processus électoral, lors d'une séance plénière tenue en présence du ministre de l'Intérieur Abdelouafi Lafit.

Ainsi, la Chambre a adopté à la majorité le projet de loi organique 05.21 modifiant et complétant la loi organique 28.11 relative à la Chambre des conseillers permettant aux organisations professionnelles des employeurs les plus représentatives (patronat), de garder un groupe parlementaire au sein de la Chambre, et ce afin de faire entendre, en toute indépendance, la voix et les préoccupations des acteurs économiques, et de participer au contrôle et à l'orientation des politiques publiques.

Dans le cadre de l'unification des nouvelles bases juridiques et leur généralisation aux deux Chambres du Parlement, le texte renferme les mêmes amendements proposés en ce qui concerne la Chambre des représentants, et relatifs au renforcement des garanties régissant la concurrence électorale.

Ainsi le projet de loi prévoit les dispositions garantissant l'engagement des candidats élus à

leur appartenance au parti politique ou à l'organisation syndicale ou professionnelle tout au long du mandat électif sous peine de révocation. Il prévoit également des dispositions visant la moralisation et le renforcement de la transparence des campagnes électorales des candidats tout en les tenant légalement responsables en ce qui concerne les montants de soutien public dont ils ont bénéficié, à travers le transfert du parti politique ou de l'organisation syndicale à laquelle ils appartiennent, en plus de la prise des sanctions nécessaires à l'égard de tout contrevenant.

Un minimum de cinq voix sera exigé au niveau de la circonscription électorale concernée pour donner une légitimité représentative aux élus, tout en instituant l'incompatibilité entre le mandat de député et celui de président du conseil de toute commune de plus de 300.000 habitants.

Le deuxième texte adopté à la majorité par la Chambre est le projet de loi organique n°06.21 modifiant et complétant la loi organique n°59.11 relative à l'élection des membres des conseils des collectivités territoriales. Ce texte législatif comprend des amendements relatifs au contrôle de

la procédure de candidature pour les élections des préfectures et des provinces avec le soutien de la représentativité féminine dans ces conseils et dans les conseils communaux, ainsi que l'introduction d'autres dispositions liées à l'élection des membres des conseils communaux.

Dans un souci de moralisation du mandat électif territorial, le projet de loi stipule qu'un membre d'un conseil communal qui a volontairement renoncé à son mandat électif, à travers la démission, n'a pas le droit de se porter candidat au même conseil à l'occasion des élections partielles et ce, durant le reste du même mandat électif. En revanche, ce membre pourra se représenter lors des échéances suivantes.

Le projet adopte également les amendements proposés aux deux Chambres du Parlement en ce qui concerne la moralisation des campagnes électorales et la garantie de leur transparence, tout en généralisant la condition d'obtention d'un minimum de voix pour donner une légitimité représentative aux élus, en plus de la validation des listes dont l'inéligibilité de l'un des candidats s'est avérée après le délai fixé pour le dépôt des candidatures.

La Chambre a adopté également le projet de loi organique 07.21 modifiant la loi organique n°29.11 relative aux partis politiques, qui entend activer les Hautes Instructions Royales relatives à l'augmentation du montant du soutien public accordé aux partis politiques, afin de les accompagner et de les motiver à renouveler leurs méthodes de travail, de manière à contribuer à relever le niveau de performance des partis et la qualité de la législation et des politiques publiques, tout en allouant une partie des subventions publiques au profit des compétences mobilisées en matière de réflexion, d'analyse et d'innovation.

Parallèlement à l'élargissement des sources de financement public au profit des partis politiques, le projet prévoit de nouvelles dispositions visant à rationaliser et contrôler les règles pour les partis bénéficiant d'un soutien financier accordé par l'Etat.

## Choukrane Amam au nom du Groupe socialiste

*Les lois électorales doivent constituer une étape positive dans le processus démocratique de notre pays*



**L**e Groupe socialiste à la Chambre des représentants a souligné que les projets de lois électorales constituent une nouvelle étape positive dans le processus démocratique dans notre pays et répondent aux revendications du parti et à celles de la société, en ce qui concerne le renforcement de la présence des femmes au sein des institutions élues et du rôle des partis politiques, entre autres réformes.

Le président du Groupe socialiste, Choukrane Amam, a, en effet, expliqué dans son intervention, vendredi soir, lors de la séance plénière consacrée à l'examen et au vote des projets de lois électorales, que le pari principal dans toute échéance électorale est l'engagement citoyen dans le processus électoral et la lutte contre l'absentéisme politique, ajoutant que la démocratie est une culture et un espace dans lesquels doivent forcément prévaloir la loi et les droits de l'Homme.

Il a également souligné que les lois électorales doivent être constamment évaluées afin de permettre de mettre en place de nouvelles règles juridiques qui seraient à même de surmonter les problèmes existants et d'y apporter les réponses adéquates.



*Notre pays, qui est en passe de réussir la campagne nationale de vaccination, a besoin aujourd'hui de doses d'espoir et de discours réaliste*

Le président du Groupe socialiste a mis l'accent sur la nécessité d'aller vers les prochaines échéances avec responsabilité dans le discours de manière à œuvrer pour que le débat soit basé sur des programmes et des priorités et non pas sur l'insulte et le dénigrement des personnes, expliquant que la démocratie est une méthode renouvelée en fonction du développement de la société, ce qui exige humilité, dévouement et un grand effort de réflexion.

Saluant le dynamisme que le Maroc connaît à tous les niveaux, malgré les répercussions de la pandémie de Covid-19, Choukrane Amam n'a pas manqué de rappeler que notre pays, qui est en passe de réussir la campagne nationale de vaccination, a besoin aujourd'hui de bonnes doses d'espoir et de discours réaliste. Il faut, cependant, se garder de sous-estimer le rôle des partis politiques notamment ceux qui, à l'instar de l'USFP, remplissent leur rôle dans l'encadrement politique des citoyens, la participation à l'édification de la démocratie et à la défense des intérêts de la nation.

**H.T**

## Principaux amendements

Voici les principaux amendements introduits au projet de loi organique 04.21 modifiant et complétant la loi organique 27.11 relative à la Chambre des représentants, adopté vendredi en séance plénière par l'institution législative:

- Adoption du quotient électoral calcul sur la base du nombre de citoyens inscrits sur les listes des circonscriptions électorales concernées par la répartition des sièges.
- Le reste des sièges est réparti selon la règle des grands restants. Ils sont attribués aux listes ayant les chiffres les plus proches du quotient cité.
- Élargissement des cas de cumul de mandats électifs pour concerner la présidence des Conseils préfectoraux ou provinciaux.
- Révocation de tout député qui s'absente des travaux de la Chambre des représentants pour une année législative sans motif valable.
- Ne peut être habilitée à se présenter aux élections législatives au titre des circonscriptions régionales créées en vertu de cette loi organique, toute personne qui a déjà été élue à la Chambre des représentants au titre de la circonscription nationale établie avant l'entrée en vigueur de cette loi organique.

# Abdelouafi Laftit : L'étape actuelle exige l'implication de tous dans les efforts d'élection des institutions représentatives

L'étape actuelle exige l'implication de tous dans les efforts de modernisation des mécanismes d'élection des institutions représentatives, a souligné, vendredi soir à Rabat, le ministre de l'Intérieur Abdelouafi Laftit.

Présentant en séance plénière les projets de loi organiques régissant le processus électoral, le ministre a relevé que l'étape actuelle exige l'engagement de tous dans les efforts visant la modernisation des mécanismes et des règles d'élections des institutions représentatives, de façon à accompagner les développements et les mutations que connaît le Royaume dans différents domaines et à relever les défis qui s'imposent.

Le système législatif soumis à la Chambre des représentants, a-t-il souligné, est d'une grande importance pour le processus politique du pays et la réglementation du niveau de la représentation nationale, dans la mesure où il jette les bases de l'organisation des prochaines échéances dans un climat de concurrence saine et loyale et la moralisation du processus électoral, conformément aux Hautes ins-

tructions de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

"Ce qui incite à la satisfaction, c'est la conviction positive de tous les acteurs politiques qui ont fait part durant toutes les étapes des consultations politiques et lors de l'examen en commission des lois électorales, d'une vision optimiste pour promouvoir la pratique politique et d'une volonté commune pour garantir la crédibilité des échéances électorales", a poursuivi le ministre.

Pour le ministre de l'Intérieur, cette satisfaction émane aussi du sens de responsabilité qui a marqué les positions des instances politiques et les interventions intéressantes lors des réunions de la Commission, traduisant la volonté commune de dynamiser le champ partisan et insuffler l'enthousiasme et la mobilisation souhaités au sein des différentes compositions de la société, pour une implication massive dans les prochaines échéances électorales, la consolidation de la culture de la concurrence saine et juste entre les parties concernées, ainsi que pour le développement de l'action politique dans le pays.

Le ministre n'a pas manqué



d'affirmer que la volonté commune du Parlement, du gouvernement, des partis politiques et de la société civile de la nécessité de faire réussir les prochaines élections, sera la

meilleure garantie pour déployer tous les efforts et répondre aux aspirations du peuple marocain, quant à la mise en place d'institutions élues efficaces et crédibles et

à l'émergence d'élites qualifiées, jouissant de la confiance et de la légitimité représentative et capables d'assumer le rôle qui leur est dé-

## Tenue de la session extraordinaire de la Chambre des conseillers



La Chambre des conseillers a tenu, vendredi, une séance plénière consacrée à l'ouverture de sa session extraordinaire.

Cette session, dont l'ouverture a été présidée par le président de la Chambre des conseillers Hakim Benchamach, a été marquée par la présence du ministre de l'Intérieur, Abdelouafi Laftit. Elle s'inscrit dans le cadre de l'application des dispositions de l'article 66 de la Constitution, de l'alinéa 20 du règlement intérieur et sur la base du décret 2.21.124 invitant les deux Cham-

bres du Parlement à la tenue d'une session extraordinaire.

Intervenant à cette occasion, Hakim Benchamach a rappelé que cette session intervient un mois après la clôture de la session ordinaire d'octobre, dont le bilan a été honorable, tant au niveau de la qualité que de la quantité, notamment sur les plans législatif et du contrôle parlementaire.

La tenue de cette session s'inscrit dans le cadre de l'interaction naturelle de l'institution législative avec l'actualité du pays et ses questions essentielles, a affirmé Hakim

Benchamach, expliquant que cette interaction se reflète dans son ordre du jour, car il s'agit de projets de lois régissant deux questions politiquement et socialement primordiales.

Dans ce sens, il a relevé que le projet de loi-cadre relatif à la protection sociale est un texte structurant du chantier de la protection sociale, puisqu'il en définira les principes fondamentaux basés sur la solidarité, la non-discrimination, l'anticipation et la participation et ce, dans la perspective de réaliser les objectifs escomptés, notamment la généralisation de l'assurance maladie obligatoire, la généralisation des indemnités familiales et l'élargissement de la base des inscrits aux régimes de retraite, en plus d'autres objectifs nobles visant la consolidation du tissu social national.

La Chambre des représentants a très tôt interagi avec l'esprit du sérieux, de l'innovation et de l'initiative nécessaire, a-t-il fait remarquer, notant que l'institution législative a formé un groupe de travail thématique pour préparer un rapport sur la réforme du système de protection sociale et un groupe thématique pour préparer la séance annuelle consacrée à l'examen et à l'évaluation des politiques publiques

relatives à l'emploi.

Ces deux groupes thématiques sont en pleine action, à travers le recueil des données et l'audition des responsables gouvernementaux concernés, a détaillé M. Benchamach, poursuivant que la Chambre des conseillers avait consacré les travaux de la 4ème édition du Forum parlementaire sur la justice sociale, tenue en 2019, au thème de "La protection sociale au Maroc : la gouvernance et les enjeux de la durabilité et de la généralisation".

Par ailleurs, vu l'obligation de tenir les échéances électorales dans les délais fixés, afin de préserver sa périodicité et sa régularité comme le stipule la Constitution, il était essentiel d'approuver l'arsenal juridique régissant les élections, à travers l'amendement des lois-cadres afin de développer les règles du processus électoral, renforcer les garanties de la concurrence libre et juste, renforcer la transparence financière des campagnes électorales et moraliser la vie politique, à travers les dispositions du projet de loi relatif à l'Instance nationale de la probité, de la prévention et de la lutte contre la corruption, figurant aussi à l'ordre du jour de cette session extraordinaire.

Soulignant l'enjeu national ma-

jeur que représente cette session extraordinaire, il a appelé au sens de responsabilité et à la mobilisation collective pour relever ce défi, à travers la participation effective aux différentes étapes de l'examen et du vote des textes législatifs, en préservant l'équilibre entre l'amélioration de ces textes et la prise en compte de l'esprit de consensus, tout en faisant valoir l'intérêt national supérieur.

A noter que cette séance a été suivie par une séance législative consacrée à l'examen et au vote des textes finalisés figurant à l'ordre du jour de cette session extraordinaire et que

la Chambre des conseillers a adopté à l'unanimité, vendredi en séance plénière, deux projets de lois relatifs au processus électoral.

Il s'agit du projet de loi n°10.21 modifiant et complétant la loi n°57.11 relative aux listes électorales générales, aux opérations de référendums et à l'utilisation des moyens audiovisuels publics lors des campagnes électorales et référendaires et du projet de loi n°11.21 modifiant la loi n°9.97 relative au Code électoral et à l'organisation de la révision exceptionnelle des listes électorales des Chambres professionnelles.

# Le Polisario entre guerres chimériques et reconnaissance de violations du cessez-le-feu



Le Polisario s'est empressé de tenter de répondre aux déclarations du porte-parole du Secrétaire général des Nations unies, Stéphane Dujarric, qui a confirmé, lundi, que la «MINURSO» poursuit sa mission dans le désert, et qu'elle a reçu des informations non confirmées à propos d'un échange de tirs près du mur, à tra-

vers une déclaration de son représentant à New York.

Le briefing de Stefan Dujarric, dans lequel il a nié l'existence de la guerre dans la région, a choqué le Polisario, qui a accusé les Nations unies d'"ambiguïté" en décrivant la situation au Sahara, et en essayant de donner l'impression que la situation est calme.

Le Polisario a attaqué les Na-

tions unies, qui ont démenti la propagande polisarienne de la guerre qu'il tente de promouvoir. Le Front Polisario qui a longtemps démenti les déclarations de l'ONU a fini par affirmer qu'il a désavoué l'accord de cessez-le-feu signé en 1991 en tentant vainement de menacer la sécurité et la stabilité dans toute la région.

Ahmadou El-Katab

## Aïcha Duihi : Le Polisario aggrave la situation des femmes dans les camps

La présidente de l'Observatoire du Sahara pour la paix, la démocratie et les droits de l'Homme, Aïcha Duihi, a déclaré que le Polisario aggrave la situation des femmes en les exploitant pour alimenter les discours de la haine, et en les utilisant comme outil pour prolonger la crise que vit cette catégorie vulnérable à Tindouf, dans le sud de l'Algérie.

Aïcha Duihi a souligné dans son intervention lors d'une téléconférence sous le thème « Le rôle des femmes dans l'instauration de la paix et de la sécurité », à l'occasion de la Journée internationale de la femme commémorée le 8 mars de chaque année, que les femmes des camps de Tindouf vivent dans des conditions de plus en plus difficiles. La situation est aggravée par l'état préexistant d'inégalité et de discrimination fondée sur le sexe et niant leur rôle effectif dans l'établissement de la paix, citant dans ce cadre l'initiative présentée via les consultations lancées par le Conseil de sécurité « Résolution 1325 » pour inclure les femmes et leur rôle dans les efforts globaux pour la paix.

Dans le même contexte, la présidente de l'Observatoire du Sahara pour la paix, la démocratie et les droits de l'Homme a évoqué l'initiative cristallisée par les « défenseurs de la paix » pour arrêter la propagation des discours de la haine alimentés et distillés par le « Polisario » à travers ses actions malveillantes et trompeuses de propagande, appelant au rejet de la violence et à la conservation des acquis de la coexistence prenant pour exemple dans ce sens la paix et la quiétude dans lesquelles vivent tous les citoyens du Royaume, ce qui lui a valu les éloges de la communauté internationale.

Les membres de l'association ont conclu à la nécessité de plaider pour le droit au développement des séquestrés des camps de Tindouf à travers l'acheminement de l'aide humanitaire et sa distribution aux destinataires que sont ces populations, loin des détournements dont ces aides font l'objet.

A.E.K



# Adnan Braih dénonce les violations des droits humains à Tindouf



Le militant des droits de l'Homme Adnan Braih, frère cadet de Khalil Ahmed Braih qui a été

kidnappé en Algérie, a fait lundi une intervention devant la 46ème session du Conseil des droits de l'Homme qui s'est tenue à Ge-

nève, en Suisse.

Dans son discours, il a exposé la situation des droits de l'Homme dans les camps de Tindouf, souli-

gnant qu'il vient défendre des milliers de Sahraouis condamnés au silence dans lesdits camps et accusant le Front Polisario d'y semer la terreur avec la complicité du pays hôte, l'Algérie.

Il a accusé les autorités algériennes d'ignorer les appels du Secrétaire général des Nations unies, les décisions et avis des organisations des droits de l'Homme et des mécanismes des droits de l'Homme des Nations unies qui les avaient condamnées au regard de la responsabilité directe de l'Etat algérien dans les violations flagrantes et systématiques des droits de l'Homme commises par le Polisario.

Adnan Braih a également appelé l'Algérie à révéler le sort de son frère, le Dr Ahmed Khalil Braih, qui a été enlevé par les ser-

vices de renseignement algériens en 2009 à Alger. Il a rappelé la décision du Comité des droits de l'Homme de juillet 2020 et les manifestations qui ont eu lieu dans les camps de Tindouf appelant à la libération de ce membre fondateur du Front Polisario, kidnappé en raison de son engagement en matière de droits humains.

Il a également appelé le Haut-commissaire aux droits de l'Homme à intervenir d'urgence auprès des autorités algériennes qui doivent garantir les droits fondamentaux des Sahraouis vivant sur leur territoire conformément aux exigences des conventions des droits de l'Homme des Nations unies, et mettre fin à l'impunité dont jouissent les tortionnaires.

A.E.K

# Entretiens à Rabat entre les chefs des diplomaties marocaine et zambienne



La position de la République de Zambie vis-à-vis de la question du Sahara marocain est toujours "constante" et "positive", et conforme au droit international et aux intérêts du Royaume du Maroc, a souligné, vendredi à Rabat, le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita.

S'exprimant lors d'un point de presse à l'issue de ses entretiens avec son homologue zambien, Joseph Malanji, qui effectue une visite de travail au Maroc, Nasser Bourita a tenu à remercier la Zambie pour ce soutien "actif" et "constant" aux positions légitimes du Maroc.

"Nous échangeons souvent sur nos relations bilatérales et sur les questions régionales, notamment au sein du continent africain et dans le cadre de l'Union africaine (UA)", a indiqué Nasser Bourita, ajoutant que ce travail se fait dans le cadre de la feuille de route, mise en place lors de la visite de S.M le Roi Mohammed VI à Lusaka en 2017, et au cours de laquelle de nombreux accords ont été signés et une vision pour la coopération bilatérale a été établie. Depuis, a-t-il ajouté, "nous nous sommes engagés à mettre en œuvre cette feuille de route avec de nombreuses actions concrètes".

**“**

**Nasser Bourita**  
*La position de la Zambie sur le Sahara est constante et positive*

Dans ce registre, Nasser Bourita a fait savoir que sur le plan économique, les échanges entre les deux pays ont évolué de près de 25% depuis 2018, ajoutant que les consultations politiques sont plus régulières et que la coordination se fait presque sur tous les sujets.

Le ministre a également indiqué que la coopération dans le do-

maine de l'enseignement a été renforcée, avec l'octroi de près d'une centaine de bourses à la Zambie, dont 30 dans les provinces du Sud.

Il a, en outre, fait savoir que les représentations diplomatiques du Maroc à Lusaka et de la Zambie à Rabat et Laâyoune permettront de renforcer l'interaction entre les deux pays et de booster la coopération sectorielle, d'autant qu'elles auront un rôle important à jouer pour accompagner la dynamique positive que connaissent les relations bilatérales.

Pour sa part, le ministre zambien des Affaires étrangères, Joseph Malanji, a affirmé que l'inauguration d'une ambassade à Rabat et d'un consulat à Laâyoune témoigne du "grand intérêt" de la République de Zambie pour la coopération avec le Royaume du Maroc, se félicitant de la "solidité" des relations bilatérales qui ne cessent de se raffermir.

La Zambie a désigné ses "meilleurs diplomates" pour travailler dans ces deux représentations diplomatiques, a tenu à préciser le chef de la diplomatie zambienne.

Il a également rejeté les allégations relayées par des médias algériens faisant état d'un retrait du consulat zambien de Laâyoune, soulignant que la Zambie est un "Etat souverain" qui communique à travers les canaux officiels et

gouvernementaux et ne réagit pas à des allégations relayées via les réseaux sociaux.

"L'inauguration de l'ambassade de Zambie, le 24 octobre 2020, jour de notre indépendance, est une indication claire sur la trajectoire de nos relations", a relevé le diplomate zambien, qui effectue une visite de travail au Maroc, ajoutant que cette représentation

se penchera notamment sur le développement de la coopération économique entre les deux pays.

Joseph Malanji a, par la même, fait savoir que cette coopération gagne en intensité aussi bien sur le plan bilatéral qu'au niveau des fora multilatéraux "où nous avons coopéré mutuellement, sur les principes qui sont chers à nos deux pays et aussi en ce qui concerne le dépôt des candidatures dans des organisations internationales".

Par ailleurs, le ministre a tenu à saluer l'initiative du Royaume du Maroc, qui a accueilli "gracieusement" plus de 300 étudiants zambiens, bénéficiaires de bourses d'études dans divers établissements d'enseignement supérieur.

Il a également remercié le gouvernement du Maroc pour son rôle dans le soutien à "notre ambition" de disposer d'une représentation au Royaume, se disant convaincu qu'avec l'ambassade du Maroc à Lusaka, "nous disposons désormais d'un mécanisme solide pour faire avancer notre coopération bilatérale".

Les entretiens entre Nasser Bourita et Joseph Malanji se sont déroulés en présence du chargé d'affaires de la République de Zambie, Eliphass Chinyonga et du consul de ce pays à Laâyoune, Kelvin Malisase, qui ont été installés, à cette occasion, dans leurs nouvelles fonctions.

**“**

**Joseph Malanji**  
*L'inauguration d'une ambassade à Rabat et d'un consulat à Laâyoune témoigne du grand intérêt de la Zambie pour sa coopération avec le Maroc*

# De grands groupes polonais déterminés à investir dans nos provinces du Sud

*Une délégation d'opérateurs de premier plan reçue par l'ambassadeur du Maroc*



**D**e grands groupes polonais fortement déterminés à investir au Maroc vont se rendre en mai prochain dans le Royaume notamment dans les provinces du Sud.

L'ambassadeur du Maroc en Pologne, Abderrahim Atmoun, a tenu vendredi à Varsovie une réunion avec une délégation de chefs d'entreprise polonais opérant dans divers secteurs économiques afin de préparer leur visite de travail en mai dans le Royaume, notamment dans les provinces du Sud qui connaissent une dynamique de développement tous azimuts.

Plusieurs opérateurs polonais fortement intéressés par les opportunités d'investissement dans divers secteurs porteurs au Maroc avaient matérialisé leur décision d'investir dans les provinces du Sud dans une déclaration signée en janvier dernier.

La délégation ayant pris part à cette séance de travail est composée de Ryszard Wtorkowski, président de la société LUG, l'un des principaux fabricants européens de solutions d'éclairage professionnelles.

L'entreprise est spécialisée dans la fabrication de luminaires industriels et d'infrastructures ainsi que dans l'éclairage décoratif et l'éclairage intérieur et extérieur des bâtiments publics, des espaces de vente et objets architectoniques.

Ont également pris part à cette réunion, Krzysztof Majkowski, président de la société Flyargo spécialisée dans la technologie

de fabrication d'hélicoptères ultralégers à multiples usages, y compris dans l'industrie sanitaire et agricole, Zbigniew Szkopek, président de la société Alumast, spécialisée dans la production de structures porteuses composites : poteaux électriques, d'éclairage et de télécommunication et Piotr Gapanowicz, président de la société EV Charge, productrice de bornes de recharge pour voitures électriques.

La délégation comprend également Tomasz Gutkowski, membre du Conseil de surveillance de la société KZWM Ogniochron, spécialisée dans la fabrication d'équipements et de matériels de lutte contre les incendies, Radoslaw Kaczmarek, directeur financier de la société EMER, spécialisée dans la production de graisses liquides animales et de solutions alimentaires riches en protéines et Robert Jedrzejczyk, associé jéran du Cabinet d'avocats RJ & Partners.

Abderrahim Atmoun a exprimé à cette occasion ses remerciements à ses interlocuteurs pour leur confiance et l'intérêt particulier porté au Maroc, notant que cette réunion fait suite à une série de rencontres menées depuis plusieurs mois avec des entreprises polonaises afin de leur présenter les opportunités d'investissement au Maroc et la dynamique de développement économique que connaissent les provinces du Sud, sous l'impulsion de S.M le Roi Mohammed VI.

L'ambassadeur et les membres de la dé-

légation ont échangé sur le calendrier des futurs investissements au Maroc et des actions qui doivent étre entreprises dans ce cadre.

Abderrahim Atmoun a présenté aux membres de la délégation le programme détaillé de leur visite au Maroc organisée par l'ambassade du Royaume en Pologne.

Au programme de cette visite, a dit le diplomate, figurent plusieurs rencontres de haut niveau ainsi qu'avec de futurs partenaires économiques marocains, ajoutant que d'autres initiatives de ce genre seront menées dans les prochains mois.

Dans une déclaration à l'issue de cette réunion, Krzysztof Majkowski, président de la société FlyArgo a exprimé son admiration pour le climat d'affaires favorable aux investissements et la dynamique économique que connaît le Royaume sous la conduite de SM le Roi Mohammed VI.

Il a relevé les grandes et multiples possibilités de partenariat et les opportunités d'investissement offertes à la société FlyArgo sur le grand marché marocain mais aussi en Afrique.

Pour sa part, Ryszard Wtorkowski, président de la société LUG, s'est félicité des résultats de cette réunion qui a permis notamment de mettre en relief les multiples opportunités d'investissement au Maroc et les partenariats à nouer lors de la prochaine visite de prospection.

Il a, à cet égard, mis l'accent sur l'impor-

tance de cette visite qui ouvre la voie aux entreprises polonaises pour investir au Maroc, pays qui constitue une véritable porte d'entrée au marché africain, a-t-il affirmé.

Le président du groupe des sociétés Ogniochron, Emer, Edina, Duka et Milo Radosław Kaczmarek s'est félicité quant à lui, du soutien du Maroc aux entreprises polonaises souhaitant investir dans le Royaume.

"Nous sommes très heureux pour le soutien à nos projets d'investissement au Maroc et en particulier dans les provinces du Sud, mais aussi en Afrique pour l'expansion de nos affaires", a-t-il affirmé.

Milo Radosław Kaczmarek a, à cette occasion, émis le souhait que cette collaboration sera couronnée de succès à l'échelle européenne et contribuera à renforcer davantage les relations entre la Pologne et le Maroc.

De son côté, Robert Jedrzejczyk, associé gérant du Cabinet d'avocats RJ & Partners s'est félicité des résultats de cette séance de travail pour arrêter le programme de la visite afin de bien préparer cette mission dans les provinces du Sud du Royaume.

Il a également indiqué que les entreprises participant à cette mission sont très reconnaissantes pour le soutien qui leur a été fourni afin de réaliser des investissements au Maroc.

## Suivi américain de l'état d'avancement du projet "Education secondaire" à Marrakech

Une délégation composée du consul général des USA et des responsables de l'Agence Millennium Challenge Account (MCA-Maroc) s'est rendue, vendredi au lycée-collégial Mansour Addahbi à Marrakech, pour s'enquérir de l'état d'avancement du projet "Education secondaire".

Cette visite s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du modèle "Lycée Attahadi", principale composante du projet "Education secondaire", ayant pour objectif de consolider l'efficacité et la performance des établissements scolaires et de tirer vers le haut la qualité des apprentissages et des résultats scolaires des élèves.

"J'ai eu le plaisir de rencontrer le staff administratif et pédagogique du lycée-collégial Mansour Addahbi, ainsi que les membres du comité de pilotage du projet d'établissement intégré pour s'enquérir de l'état d'avancement du projet "Education secondaire", a déclaré, à la MAP, le consul général US, Lawrence Randolph, à l'issue d'une réunion avec le directeur de l'Académie régionale d'éducation et de formation (AREF) de Marrakech-Safi, My Ahmed Karimi.

Rappelant que le Millennium Challenge Corporation (MCC) œuvre en étroite collaboration avec le gouvernement marocain dans divers domaines, y compris l'éducation, le diplomate amé-

ricain s'est félicité des "excellentes" relations entre Rabat et Washington, qui ne cessent de s'intensifier et de se diversifier.

Pour sa part, la directrice résidente adjointe de Millennium Challenge Corporation (MCC) au Maroc, Carrie Monahan, a rappelé que le projet "Education secondaire", doté d'un budget de 112 millions de dollars américains, a pour objectifs d'améliorer la qualité et la pertinence des programmes de l'enseignement secondaire (collèges et lycées) et de garantir l'équité d'accès à ce cycle de l'enseignement.

"Nous travaillons avec le gouvernement marocain dans 90 établissements de l'enseignement secondaire au niveau de trois régions du Maroc (Marrakech-Safi, Tanger-Tétouan-Al Hoceïma et Fès-Meknès)", a expliqué Carrie Monahan, ajoutant que cette visite a été "une opportunité pour constater de visu toutes les réalisations accomplies avec les parties concernées dans le cadre du projet "Education Secondaire".

De son côté, le directeur de l'AREF de Marrakech-Safi, My Ahmed Karimi, a indiqué que cette visite a été une nouvelle occasion pour souligner l'excellence des relations entre le Maroc et les Etats-Unis dans divers domaines, notamment l'éducation et la formation.

Dans ce sens, My Ahmed Karimi a relevé que le projet "Education second-

aire", inscrit dans le cadre du programme de coopération "Compact II", financé par Millennium Challenge Corporation (MCC), bénéficie à 28 établissements d'enseignement secondaire dans la région, répartis sur quatre directions provinciales (Marrakech, Chichaoua, Essaouira et Safi).

Au lycée-collégial Mansour Addahbi, des informations ont été fournies à la délégation américaine sur l'état d'avancement du projet d'établissement intégré, ainsi que sur les différentes activités des clubs mis en place dans le cadre dudit projet, à savoir le club de robotique et le club de life skills.

Le déploiement du modèle "Lycée Attahadi" consiste à apporter un appui intégré aux établissements de l'enseignement secondaire cibles, portant sur le renforcement de leur autonomie administrative et financière, la promotion d'une pédagogie centrée sur l'élève et l'amélioration de l'environnement physique des apprentissages à travers des réhabilitations adéquates des infrastructures scolaires et la fourniture d'équipements nécessaires à l'innovation pédagogique.

Conçu en parfait alignement avec les dispositions de la loi-cadre n° 51.17, ce projet est mis en œuvre en étroite coopération avec le Département de l'éducation nationale et les AREF concernées.

Un eurodéputé tchèque appelle l'UE à accompagner la dynamique positive de la décision

US sur le Sahara

La décision américaine de reconnaissance de la souveraineté pleine et entière du Maroc sur ses provinces sahariennes continue de susciter de l'intérêt auprès des décideurs et hommes politiques européens.

Dans une question adressée au haut représentant de l'Union européenne aux affaires étrangères et à la politique de sécurité Josep Borrell, l'eurodéputé tchèque Tomáš Zdechovský du groupe PPE a souligné que «la situation en Afrique a considérablement changé ces derniers mois suite notamment à la reconnaissance par les Etats-Unis et Israël de la souveraineté marocaine sur le Sahara».

Il affirme que "plusieurs Etats membres de l'Union européenne comme la Hongrie, la Bulgarie, la Roumanie et la Pologne soutiennent les revendications du Maroc sur le Sahara", s'interrogeant si le service d'action extérieure de la Commission européenne compte aller dans la direction de ces évolutions et accompagner cette dynamique positive.

La décision américaine de reconnaître la souveraineté du Maroc sur son Sahara a suscité un large élan de soutien auprès de plusieurs pays européens dont les leaders politiques, les prescripteurs d'opinion et les décideurs encouragent leurs gouvernements à accompagner cette dynamique vertueuse qui vise à trouver une issue heureuse au conflit artificiel autour du Sahara marocain à travers la solution d'autonomie qui recueille l'appui unanime de la communauté internationale.

## L'ambassade des USA au Maroc accorde une subvention aux jeunes entrepreneurs

L'ambassade des Etats-Unis au Maroc, par le biais de l'initiative de partenariat au Moyen-Orient (MEPI), a accordé une subvention de 163.000 USD au Center for Entrepreneurship and Executive Development (CEED Maroc), et ce au profit du projet "CEED Grow" à Tanger.

Ce projet offre à 30 petites et moyennes entreprises (PME) à Tanger, nouvelles et existantes, des possibilités de formation, de mentorat et de réseautage sur une période de 21 mois, afin de mettre à leur disposition un savoir-faire, à travers une formation pratique de renforcement des capacités, et de leur garantir l'accès aux marchés, grâce à des opportunités de réseautage, ainsi qu'à des ressources financières, à des investisseurs et à des opportunités de financement.

"A travers ce programme, mis en place par le biais de la MEPI, nous visons à encourager et à promouvoir l'entrepreneuriat à Tanger, et ce en accordant une subvention de 163.000 USD, afin d'investir dans l'écosystème entrepreneurial de la ville", a indiqué, vendredi, David Greene, chargé d'affaires de l'ambassade des Etats-Unis au Maroc, dans une déclaration à la presse à l'issue d'une rencontre avec les bénéficiaires dudit programme.

Cette initiative a pour but d'encourager la croissance économique au Maroc, notamment à Tanger, a dit David Greene, notant qu'elle ambitionne également d'aider les jeunes entrepreneurs marocains à réussir leurs projets, pour créer ainsi de l'emploi.

Par ailleurs, il s'est dit très fier de l'histoire liant les Etats-Unis et le Maroc, faisant savoir que cette année est marquée par la commémoration du 200ème anniversaire de la Légation américaine à Tanger, et donc d'une amitié de plus de deux siècles.

Pour sa part, Anas Terjini, fondateur d'une start-up et bénéficiaire du programme, a expliqué que l'initiative de partenariat au Moyen-Orient et CEED appuient les start-up et répondent à leurs besoins et aux défis auxquels elles font face en termes de développement de l'idée et d'accès au marché et au financement, estimant que cet appui permettra aux entrepreneurs d'intégrer le marché dans les meilleures conditions.

Il est à noter que le CEED a été développé sur la base d'un modèle où les entrepreneurs partagent leurs expériences, s'aident à relever les défis et développent une confiance entre les membres du réseau. Il vise ainsi à accélérer la croissance des



PME et à fournir aux entrepreneurs des possibilités de mentorat, de formation et de conseils pratiques, tout en leur facilitant l'accès à de nouveaux marchés et au financement, outre la promotion de la culture entrepreneuriale.

S'agissant des programmes de l'initiative de partenariat au Moyen-Orient, qui œuvre au Maroc depuis plus de 10 années, ils se

penchent sur les capacités des individus et des organisations à améliorer le partenariat avec le gouvernement, et ce en faveur d'une gouvernance participative et d'un développement économique et éducatif.

L'initiative œuvre en partenariat avec la société civile, le secteur privé et les gouvernements de plusieurs pays du Moyen-Orient.

Karima Benyaich, ambassadrice du Maroc en Espagne

## La promotion des droits de la femme, pierre angulaire de l'édification d'une société marocaine moderne



L'ambassadrice du Maroc en Espagne, Karima Benyaich, a souligné que le Royaume a fait de la promotion des droits de la femme la pierre angulaire dans l'édification d'une société démocratique moderne et la clé de voûte dans la construction du Maroc d'aujourd'hui.

Karima Benyaich, qui s'exprimait jeudi à Madrid à la 4ème conférence internationale sur les femmes et la diplomatie tenue sous le thème : "Paix, justice et institutions fortes : objectif 16 de l'agenda 2030", a mis en lumière l'émergence de la femme marocaine comme acteur majeur dans les institutions publiques, politiques et associatives, notant qu'elle est le fruit d'un processus

engagé depuis de nombreuses années sous l'impulsion d'une volonté politique forte émanant de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Dans ce sens, la diplomate marocaine a indiqué que SM le Roi, au lendemain de son accession au Trône de ses glorieux ancêtres, a clairement fait montre d'un engagement sincère pour que la femme marocaine soit au centre des politiques de développement que connaît le Maroc, rappelant que le Souverain a relevé dans son premier discours l'urgence de «rendre justice à la femme marocaine et de l'affranchir de toutes les formes d'injustice qui pèsent sur elle».

Partant de cette volonté Royale, a ajouté Karima Benyaich, le Maroc a adopté une série de me-

sures et de dispositifs qui intègrent l'égalité genre dans une perspective transversale qui implique tous les acteurs.

Dans ce sens, l'ambassadeur a fait noter que la mise en œuvre des ODD par le Maroc s'est inscrite dans le cadre d'un vaste effort d'investissement, amorcé depuis le début des années 2000, pour lequel il a mobilisé le tiers de son PIB dans les domaines d'infrastructures économiques et sociales, de lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales.

Afin de conforter cette dynamique, le Maroc a initié de nombreux programmes en faveur de l'indépendance économique des femmes et de l'entrepreneuriat féminin, au niveau national mais éga-

lement procédé à la réforme du Code de la famille et du Code pénal pour lutter contre les violences faites aux femmes, a-t-elle noté, ajoutant qu'un quota pour la représentation des femmes au sein du Parlement a été également institué.

Par ailleurs, a assuré Karima Benyaich, une série d'initiatives ont été lancées pour intégrer le principe d'égalité lors de la conception, la planification et la mise en œuvre des politiques publiques. En la matière, la Constitution de 2011 a représenté un tournant fondamental, en consacrant sans équivoque l'égalité entre l'homme et la femme en termes de droits et de libertés et en soulignant la nécessité d'instaurer le

principe de parité, a-t-elle affirmé.

Revenant sur la pandémie de la Covid-19 et l'impact de celle-ci sur la femme marocaine, Karima Benyaich a souligné que cette dernière est en première ligne dans la lutte contre l'épidémie, estimant qu'il s'agit là d'un réel motif de fierté.

A la fois mère de famille et acteur du monde professionnel, la femme marocaine est au cœur de cette lutte, occupant un rôle important dans le secteur de la santé, a-t-elle souligné, précisant que les chiffres montrent que 57% des médecins, 66% du personnel paramédical et 64% des employés des secteurs sociaux sont des femmes.

## L'ambassadrice du Royaume au Panama rappelle l'apport considérable de l'Afrique à l'espace francophone

L'apport considérable du continent africain à l'espace francophone a été mis en exergue par l'ambassadrice du Maroc au Panama, Oumama Aouad, à l'occasion d'une cérémonie marquant le lancement de la célébration du mois de la Francophonie dans le pays d'Amérique centrale.

La diplomate a cité à cet égard les discours de SM le Roi Mohammed VI à l'ouverture du 15ème Sommet de la Francophonie à Dakar en 2014 dans lequel le souverain a rappelé que "la langue française a autant apporté à l'Afrique et à l'Asie que les populations de ces continents ont participé de sa vivacité et de son enrichissement".

Lors de ce discours marqué par un grand plaisir pour la sauvegarde des valeurs fondatrices de la Francophonie, à savoir "la tolérance, le partage et le respect des diversités", le Souverain a souligné que "la contribution africaine permet aujourd'hui à la Francophonie de se dévelop-

per et de s'épanouir".

Oumama Aouad, en tant que représentante du seul pays africain participant à cette célébration, a en outre relevé que l'Afrique est le continent qui abrite le plus de locuteurs en français, et la moitié des 300 millions de francophones recensés dans le monde sont africains.

Au-delà de cette importance numérique, l'Afrique se distingue aussi par la qualité de sa contribution dans l'essor de la culture francophone, a ajouté la diplomate, citant Léopold Sédar Senghor, poète et grand homme d'Etat, pour illustrer cet apport du génie et du talent africains qui ne cessent de nourrir et d'enrichir cet espace commun.

Oumama Aouad a, par ailleurs, affirmé que le Maroc, membre actif depuis son adhésion en 1981 à l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), se distingue par sa participation effective au sein de cet espace francophone, en abritant des événements de haut niveau, tels que "Le

Dialogue des cultures et des religions", rencontre célébrée à Fès en 2018, sous le Haut patronage de SM le Roi.

Elle a également souligné la vitalité de la littérature marocaine en langue française qui apporte du sang nouveau grâce au talent des écrivains nationaux, rappelant que le prix Goncourt, le plus prestigieux en France, a été attribué à trois écrivains marocains, deux dans la catégorie roman (Tahar Benjelloun et Leïla Slimani) et un autre à Abdellatif Laabi, dans la catégorie poésie. Les autres expressions culturelles et artistiques, musique, cinéma et autres, ne sont pas en reste.

Dans un autre registre, la diplomate a souligné l'importance de l'interculturalité dans l'espace de la Francophonie qui permet l'échange et l'interaction entre les différentes langues et cultures des pays francophones. "Certes, la langue française a eu une influence incontestable sur les langues vernaculaires de certains pays, mais

elle a également été influencée par d'autres langues, telle que l'arabe", a-t-elle indiqué avant de conclure que "cette langue est également une langue de partage de nos valeurs et de nos défis".

La cérémonie du lancement de la célébration du mois de la Francophonie au Panama (8 au 25 mars) a été organisée par l'ambassade de France et l'Alliance française avec la participation des ambassades francophones accréditées dans le pays caribéen, en présence des représentants des médias.

Pour la 5ème année consécutive, l'ambassade du Royaume au Panama participe activement à cet événement culturel, avec à l'affiche pour cette nouvelle édition, la projection du film "Les Anges de Satan" d'Ahmed Boulane, sous-titré en langue espagnole.

Dans le respect des mesures sanitaires et des restrictions imposées en raison de la pandémie de Covid-19, toutes les activités sont prévues en mode virtuel.

## Le Maroc suspend ses vols en provenance et à destination de l'Algérie et de l'Égypte

Le Maroc a suspendu les vols en provenance et à destination de l'Algérie et de l'Égypte et ce jusqu'au 21 mars, annonce l'Office marocain des aéroports (ONDA) dans un communiqué publié sur sa page Facebook. "Suspension par les autorités marocaines des vols en provenance et à destination de l'Algérie et de l'Égypte et ce, jusqu'au 21 mars 2021", lit-on dans ce communiqué. "Sont également concernés les passagers en provenance de ces pays à travers un autre pays", précise l'ONDA.

L'Algérie et l'Égypte s'ajoutent ainsi à la liste des 18 pays avec lesquels le Maroc a suspendu ses liaisons aériennes en raison de la pandémie de Covid-19 et de l'apparition de nouveaux variants du virus.

La liste comprend l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas, la Suisse, l'Allemagne, la Turquie, le Royaume-Uni, l'Afrique du Sud, le Danemark, l'Australie, l'Irlande, la Nouvelle-Zélande, l'Autriche, le Portugal, la Suède, la République tchèque, l'Ukraine et le Brésil.



## Mise en échec d'opérations de trafic international de drogue à Mehdiya et à El Jadida

Une opération sécuritaire conjointe menée par la Brigade nationale de la police judiciaire et les patrouilles maritimes relevant de la Gendarmerie Royale et de la Marine Royale, à la lumière d'informations précises fournies par les services de la Direction générale de la surveillance du territoire (DGST), a permis de mettre en échec une opération d'envergure de trafic international de drogue par voies maritimes et de saisir près de sept tonnes de chira.

Cette opération de qualité conjointe a été menée vendredi aux premières heures, indique un communiqué de la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN), notant que les informations précises fournies par les services de la DGST ont révélé l'implication de marins opérant sur un bateau de pêche côtière dans une tentative de trafic de 7 tonnes

de chira, ce qui a nécessité la coordination des efforts sur le terrain et l'intervention des patrouilles de la Gendarmerie Royale maritime et de la Marine Royale, qui ont intercepté le bateau à 54 km au large de Mehdiya, à Kénitra.

Les sept personnes arrêtées à bord de ce bateau sont soupçonnées de liens avec un réseau criminel actif dans le trafic international de drogue, alors que les perquisitions ont permis la saisie de dizaines de ballots de drogue d'un poids total d'environ 7 tonnes de chira, desquels les suspects ont tenté de se débarrasser en jetant une partie de la drogue dans le large, précise la DGSN.

Les suspects ont été placés en garde à vue à la disposition de l'enquête menée par la Brigade nationale de la police judiciaire sous la supervision du parquet compétent, pour élucider les tenants et

aboutissants de cette affaire et déterminer les ramifications transfrontalières et ses éventuels liens avec des réseaux de trafic international de drogue, selon la même source.

Les recherches et fouilles se poursuivent dans la perspective d'annoncer l'ensemble des résultats obtenus après achèvement de l'enquête menée sous la supervision du parquet compétent, conclut la DGSN.

Par ailleurs, les éléments du district provincial de la police judiciaire d'El Jadida ont mis en échec tôt vendredi, sur la base d'informations précises fournies par les services de la Direction générale de la surveillance du territoire, une opération de trafic international de drogue et saisi 3 tonnes et 300 kg de chira.

Les procédures de recherche et d'investigations effectuées dans le cadre de cette affaire ont permis de détecter un ca-

mion portant des plaques d'immatriculation falsifiées, au bord duquel se trouvaient des cargaisons de drogues saisies, a indiqué la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN) dans un communiqué.

Le camion, abandonné par son chauffeur au niveau de la zone rurale de "Sidi Abed", aux environs d'El Jadida, transportait 100 paquets de chira, d'un poids total de 3 tonnes et 300 kg, précise le communiqué.

Le service provincial de la police judiciaire d'El Jadida a ouvert une enquête judiciaire sous la supervision du parquet compétent pour élucider les tenants et aboutissants de cette affaire, tandis que les investigations se poursuivent pour interpellier tous les individus impliqués dans ces actes criminels et identifier leurs ramifications et liens aux niveaux national et international, a ajouté la DGSN.

Safaa Kaddouri, sociologue et professeur d'enseignement supérieur à l'Université de Sidi Mohamed Ben Abdallah

## *Il est impératif de considérer la question de la femme comme l'un des projets principaux pour le renforcement de l'Etat démocratique*

# Entretien

La femme active dans le domaine de la recherche a pu jouer des rôles de premier plan au sein de la société marocaine, en décortiquant la situation de la femme, en analysant et apportant des éclairages sur le chemin parcouru et les pas qui restent à gravir.

La sociologue et professeur d'enseignement supérieur à l'Université de Sidi Mohamed Ben Abdallah à Fès, Safaa Kaddouri, aborde, dans un entretien à la MAP, la place qu'occupe la femme actuellement dans la société, au prisme de l'observatrice aguerrie, et propose des pistes de réflexion.



**Quel regard portez-vous aujourd'hui sur la place de la femme dans la société ?**

Il est difficile de brosser un tableau clair de la place de la femme dans la société marocaine, en raison du manque d'homogénéité et de la présence de disparités au sein des différentes catégories de femmes. Les caractéristiques qui les distinguent diffèrent, que ce soit en termes d'éducation, de milieu de résidence (rural/urbain) et d'appartenance à une classe ou une autre. C'est ce qui influe sur le niveau de productivité et de participation économique de la femme marocaine et sur son statut au sein de la société.

Dans ce cadre, nous pouvons avancer que le statut de la femme marocaine oscille entre deux positions. D'abord une place de "prestige" en termes de reconnaissance de ses compétences et l'importance de ses rôles dans l'édification de la société. Ce statut concerne la catégorie de femmes qui ont eu la chance de faire des études et de pouvoir relever des défis et d'occuper des postes de responsabilité et de décision. Il y a ensuite un statut "bien moins

reluisant", dans lequel les manifestations de mépris, d'exploitation et de soumission émergent, privant la femme de son droit d'émancipation de la domination masculine.

**Comment peut-on approcher aujourd'hui le développement de la situation de la femme ?**

L'approche de développement de la condition de la femme soulève aujourd'hui une sorte de controverse, car bien que les femmes marocaines aient pu surmonter de nombreuses difficultés, avoir accès à un ensemble de revendications, s'impliquer dans l'action de développement et participer aux organisations non gouvernementales, ces évolutions ne traduisent pas la réalité de sa situation.

En outre, un certain nombre d'initiatives visant à intégrer les femmes se heurtent à de nombreux cas de résistance. Nous constatons, par exemple, que les efforts publics de soutien de la scolarisation des filles ou de réduction des taux d'analphabétisme des femmes en milieu rural, en vue de leur intégration socioéconomique, sont confron-

tés à des préjugés d'ordre culturel, empêchant l'atteinte des objectifs escomptés et le gaspillage des énergies des acteurs.

**Dans quelle mesure les efforts consentis ont-ils eu un impact positif sur le statut de la femme dans la société ?**

Il faut tout d'abord souligner la multiplicité des aspects d'implication de la femme dans la société : au sein de la famille, au travail, dans les institutions éducatives, sanitaires ou judiciaires. Nous constatons également que le processus de militantisme féminin, qui a œuvré pour la promotion de la condition de la femme, lui a permis d'arracher un certain nombre de droits sociaux et politiques. Toutefois, ces droits auront un impact limité, si nous ne sommes pas capables de travailler sur les structures mentales, pour pourchasser toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme.

**Quels sont les principaux acquis qui ont couronné la lutte des femmes pour l'obtention de leurs droits ?**

Nombreux sont ces acquis. Nous pouvons citer notamment l'article 19 de la Constitution de

2011, qui interdit toute forme de discrimination sur la base du sexe, l'instauration du principe de parité entre les hommes et les femmes, l'appel à l'égalité des droits et des libertés civiques, politiques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux, le droit pour les femmes de bénéficier des terres Soulayates, le fonds de solidarité sociale pour les femmes divorcées, le Fonds de soutien aux veuves et les programmes d'autonomisation et d'accompagnement visant à réduire la pauvreté et la précarité parmi les femmes.

**Quelle lecture faites-vous des perspectives de promotion du rôle de la femme au sein de la société ?**

Il est urgent aujourd'hui de poursuivre les efforts visant à promouvoir les droits de l'autonomisation culturelle, politique et sociale des femmes, comme il est impératif de considérer la question des femmes comme l'un des projets principaux pour le renforcement d'un Etat démocratique, qui requiert l'adhésion efficace de toutes les composantes de la société, hommes et femmes.

# Maymouna Amidan, une militante associative de Dakhla dévouée aux personnes vulnérables

## Portrait



Elle s'est imposée, depuis des années déjà, en tant que modèle d'abnégation et de dévouement envers les catégories sociales les plus vulnérables. Il s'agit de Maymouna Amidan, une femme hors pair, débordante d'énergie, de détermination et d'ambition.

En tant que présidente de l'Association "Taiba pour les œuvres sociales", l'une des associations les plus actives dans la région de Dakhla-Oued Eddahab, Maymouna Amidan s'est engagée à être au chevet des catégories sociales les plus vulnérables à Dakhla.

Après des études primaires et secondaires à Laâyoune et Dakhla, où elle décrocha son baccalauréat en enseignement traditionnel en 1999, Maymouna Amidan obtint, en 2010, un diplôme en jurisprudence malékite, d'une école traditionnelle en Mauritanie.

Native de Laâyoune, cette lauréate de l'Institut "Al Houda Wa Nur" à Chefchaouen, qui a mémorisé le Saint Coran et était considérée comme la plus jeune prédicatrice dans la région en 1992, poursuit ses études supérieures à la Faculté de la chariaa à Es-Semara et a déjà travaillé avec des associations et des conseils locaux des oulémas.

Ayant grandi dans une famille qui encourage les œuvres caritatives, Mme Amidan a emboîté le pas à son père, sa première source d'inspiration. "Depuis ma tendre enfance, mon père m'a mise

sur la voie de la charité et du dévouement et ses orientations ont porté leurs fruits, puisque j'ai pu mettre en place le premier club de solidarité au sein de mon collège "Allal Ben Abdellah" à Laâyoune », a-t-elle confié à la MAP à l'occasion de la Journée internationale de la femme.

"Ce sens social, qui persiste depuis ma tendre enfance et le soutien infailible de ma famille m'ont motivé à m'engager pleinement dans l'action associative, partant du fait que les femmes peuvent jouer un rôle social majeur et s'intégrer dans cette dynamique puisqu'elles sont toujours les plus proches de ce domaine", poursuit-elle.

Interrogée sur les personnes qui l'ont soutenue dans son parcours associatif, Maymouna Amidan, mère de quatre enfants, indique que le soutien de son mari et ses enfants était d'une grande importance pour mener à bien ses actions associatives.

L'Association "Taiba pour les œuvres sociales", qui comprend environ 428 adhérents, fournit moult services sociaux diversifiés ayant un impact positif sur la population locale, dont l'accompagnement des femmes dans les domaines de l'éducation et de la formation, le soutien aux personnes âgées et la prise en charge des orphelins.

Pour mener à bien ces tâches, ajoute Maymouna Amidan, l'Association "Taiba" dispose d'une cellule qui s'occupe des mères et des enfants en

situation difficile, une cellule "Ami du patient", dont environ 22 personnes bénéficient mensuellement de soins de santé, y compris des séances d'hémodialyse, ainsi que la cellule "Soutien aux personnes âgées" qui bénéficie à 45 personnes en leur octroyant des fournitures médicales et paramédicales, outre le projet "Kafala d'orphelin", dont bénéficie 44 familles.

Malgré un parcours de combattant, Maymouna Amidan est loin d'être essoufflée. Elle envisage d'enchaîner d'autres initiatives plus importantes les unes que les autres.

Il s'agit en l'occurrence d'un programme de mémorisation du Saint Coran pour les filles et d'une opération de distribution de lots de vêtements aux personnes démunies. "Cette dernière opération est le fruit d'un partenariat entre mon association et le conseil de la région de Dakhla-Oued Eddahab", tient-elle à préciser.

Elle ambitionne aussi, à travers un partenariat avec le ministère de la Solidarité, du Développement social, de l'Égalité et de la Famille, dans le cadre du projet d'écoute et d'orientation des femmes victimes de violence, de mettre en œuvre un projet de médiation familiale, visant à fournir gracieusement des consultations et de l'assistance sociale, juridique et médicale à cette catégorie.

Aux côtés de ses activités associatives, Maymouna Amidan s'intéresse à la littérature et à l'écriture. Elle contri-

bue régulièrement dans plusieurs magazines, dont le magazine du Conseil local des oulémas, dont elle est membre s'activant en particulier au sein de la cellule des femmes du Conseil.

"Je consacre tout mon temps à l'écriture, qui constitue ainsi le centre de mes intérêts. J'ai écrit mon ouvrage (Hams Alqawarir) "Murmures des femmes", avec lequel j'ai participé au Salon international de l'édition et du livre (SIEL) de Casablanca", a-t-elle fait savoir.

"En tant que représentante de la région Dakhla-Oued Eddahab, j'ai pu, lors de ce salon, décrocher le Prix devant 24 candidats", se réjouit-elle, ajoutant qu'elle est sur le point d'achever son deuxième ouvrage.

"Les femmes sont capables d'exceller dans tous les domaines", a affirmé cette militante associative, estimant qu'elles doivent avoir de la volonté, de l'ambition, et de la patience pour réaliser leurs rêves et concrétiser leurs projets.

Consacrée "Icône de l'action sociale" en 2018 et 2019, Maymouna Amidan ne cesse d'appeler les femmes marocaines en général, et celles des provinces du Sud en particulier, à saisir les opportunités qui s'offrent à elles, afin de promouvoir leurs conditions socioéconomiques, tout en saluant les efforts louables accomplis par le Royaume dans le domaine de la parité et de l'égalité des sexes à tous les niveaux.

# Economie

## La Bourse de Casablanca en repli du 1<sup>er</sup> au 05 mars

La Bourse de Casablanca a achevé la semaine allant du 01 au 05 mars 2021 en léger repli, son principal indice, le Masi, accusant une baisse de 0,07% à 11.350,12 points.

Le Morocco Stock Index 20 (MSI20), qui reflète la performance des cours des 20 entreprises les plus liquides cotées à la place casablancaise, a, de son côté, cédé 0,09% à 925,39 points et le Madex, indice compact composé des valeurs cotées au continu, a perdu 0,11% à 9.238,65 points. Quant aux indices internationaux, le FTSE CSE Morocco 15 a avancé de 0,20% à 10.449,55 points, tandis que le FTSE Morocco All-Liquid s'est déprécié de 0,05% à 9.716,68 points, rapporte la MAP.

Concernant l'indice de référence Environnement, social et gouvernance (ESG) "Casablanca ESG 10", il s'est établi à 859,59 points (-0,28%).

Sur le plan sectoriel, 10 secteurs des 24 représentés à la cote ont terminé la semaine sur une note négative, contre 13 en hausse, alors que l'indice des "Sociétés de portefeuilles-Holdings" est resté inchangé.

Les secteurs "Loisirs et hôtels" (-4,67%), "Services aux collectivités" (-3,61%) et "Ingénieries et biens d'équipement industriel" (-3,38%) ont enregistré les plus forts replis.

A la hausse, l'industrie pharmaceutique a réalisé la meilleure performance avec un gain de 5,92%, devant les "Equipements électroniques et électriques" (+3,57%).

Dans la foulée, le volume global des échanges a dépassé les 5,3 milliards de dirhams (MMDH). La capitalisation boursière s'est établie, quant à elle, à près de 586,81 MMDH.

Aux valeurs individuelles, Stroc Industrie, Risma et Résidences Dar Saada ont accusé les plus lourdes baisses avec respectivement 11,4%, 4,67% et 4,31%, tandis que Disway (8,81%), Sothema (6,02%) et Alliances (5,43%) ont affiché les fortes hausses.

Avec un volume transactionnel de plus de 32,93 millions de dirhams (MDH), Itissalat Al-Maghrib a été l'instrument le plus actif de la semaine s'accaparant 17,85% des transactions, suivi d'Attjarirawafa Bank avec 27,75 MDH (15,05%) et Sodep-Marsa Maroc avec 19,13 MDH (10,37%).

## La réduction des écarts d'activité entre les hommes et les femmes entraînerait un accroissement du PIB



La réduction progressive de l'écart entre l'emploi industriel des femmes par rapport à celui des hommes au Maroc pourrait aboutir à des progressions sensibles du PIB industriel, selon l'étude "Coûts économiques des inégalités de genre dans le marché du travail au Maroc", présentée vendredi lors d'un webinar.

Une réduction complète de l'écart des niveaux d'activité entre les hommes et les femmes, générerait une hausse du PIB par habitant de 39,5% comme effet maximal, relève-t-on des conclusions de cette étude réalisée par la Direction des études et des prévisions financières (DEPF) relevant du ministère de l'Economie et des Finances, en partenariat avec le Centre d'excellence pour la budgétisation sensible au genre (CE-BSG) et ONU-Femmes, rapporte la MAP.

S'exprimant lors de ce webinar, le directeur des études et des prévisions financières (DEPF), Mounssif Aderkaoui, a précisé que le Maroc a connu une baisse tendancielle du taux d'activité des femmes dans les deux dernières décennies qui est passé de l'espace de deux décennies de 30,4% en 1999 à 19,9% en 2020.

"Au-delà des inquiétudes qu'elle soulève, cette baisse peut être interprétée aussi comme révélatrice de l'existence de réserves de croissance économique non encore utilisées, que notre pays pourrait mobiliser en réunissant les conditions requises pour régler les multiples dysfonctionnements qui entravent la mobilisation du potentiel des femmes", a affirmé M. Aderkaoui.

Et de souligner que durant les deux dernières décennies, le Maroc s'est engagé de manière "délibérée" et "volontariste" dans un vaste chantier de réformes multidimen-

sionnelles, permettant d'ouvrir des perspectives prometteuses, y compris en matière de promotion de l'égalité des genres en particulier la nouvelle Constitution qui a consacré cette égalité dans l'accès aux droits politiques, économiques, sociaux et culturels et environnementaux.

Les programmes stratégiques et les stratégies sectorielles s'inscrivent dans la même perspective et affiche désormais un intérêt particulier pour la valorisation du rôle de la femme. Cependant, si les efforts consentis jusqu'à présent demeurent encourageants et prometteurs, ceci ne devrait pas perdre de vue la persistance de certaines insuffisances liées particulièrement aux contraintes d'accès des femmes aux opportunités économiques.

De son côté, la représentante du Bureau Multipays de l'ONU-Femmes pour le Maghreb, Leila Rhiwi, a fait observer que plusieurs obstacles subsistent face à l'intégra-

tion des femmes au marché d'emploi. Cependant, les femmes continuent à travailler plus, appelant à diminuer les obstacles systémiques qui empêchent les femmes de participer de manière égale dans les secteurs public et privé.

Ces inégalités entre les femmes et les hommes au niveau de l'accès au marché du travail impactent directement la croissance économique du pays, a-t-elle insisté, faisant observer que "la majorité des femmes continuent à avoir un emploi précaire et informel".

Et d'ajouter que malgré des avancées enregistrées en la matière, des défis persistent encore, particulièrement ceux liés à la faiblesse de l'accès des femmes aux opportunités économiques, induisant des pertes en points de croissance sous l'effet de la sous-utilisation de l'ensemble des potentialités humaines dont dispose le Maroc.

La réduction de ces inégalités d'accès à l'emploi, a-t-elle poursuivi, appelle à la réalisation de deux prérequis économiques. Il s'agit d'une part du renforcement d'un modèle de développement économique générateur d'emplois suffisants et adaptés aux compétences et qualifications des citoyennes et des citoyens, et d'autre part de la mise en place de politiques socio-économiques efficaces et adéquates dans les secteurs clés tels que l'éducation, la santé, la sécurité sociale.

Quant au directeur de l'Agence française de développement (AFD) au Maroc, Mihoub Mezoughi, il a souligné la nécessité d'instaurer une culture genre au sein de l'administration et de l'entreprise marocaines en se basant sur des approches intégrées et des objectifs assez clairs.

Abordant la Budgétisation sensible au genre (CE-BSG), M. Mezoughi a indiqué qu'il s'agit d'une

politique inédite et originale qui assure un cadre pour formuler des politiques publiques qui encouragent et facilitent l'accès des femmes aux services publics et un accompagnement de l'administration. Elle instaure aussi un cadre de redevabilité donnant lieu à un engagement durable et réel.

Selon le directeur de l'AFD, la dite étude ressort, chiffres à l'appui, que la réduction des inégalités de genre dans le marché du travail est intimement liée à la promotion de la croissance économique du pays, notant que l'accès des femmes aux opportunités économiques s'avère un puissant levier de développement et un gage d'édification d'une société inclusive qui valorise l'ensemble de ses membres.

L'étude s'est appuyée sur l'analyse de l'évolution de la participation des femmes à la population active, au cours des deux dernières décennies, au Maroc et dans d'autres pays, en procédant à des croisements avec les performances économiques de ces pays. L'objectif étant de situer le Maroc par rapport à d'autres pays en termes de réduction des inégalités de genre, particulièrement, en matière d'accès au marché de travail.

Elle s'est, également, intéressée à l'analyse de la répartition de l'emploi féminin et masculin par secteur d'activité, tout en mettant l'accent sur les facteurs qui déterminent l'accès des femmes à l'emploi au Maroc.

Réalisée en partenariat avec le CE-BSG avec l'appui de l'AFD et de l'Union européenne, cette étude mène une analyse et une estimation des bienfaits en termes de points de croissance économique que pourrait générer l'accroissement de l'intégration des femmes dans le marché du travail au Maroc.



Présentation de l'étude sur les "Coûts économiques des inégalités de genre dans le marché du travail au Maroc"

# Leïla Doukali, une femme d'affaires à la volonté de fer

**A**u sens aigu des affaires et de l'entrepreneuriat, Leïla Doukali, présidente de l'Association des femmes chefs d'entreprise du Maroc (AFEM), n'a cessé de se servir de sa passion affirmée pour le monde des affaires en vue de promouvoir l'entrepreneuriat féminin au Maroc.

Née un jour de printemps à Casablanca en 1970, Leïla a grandi au milieu d'une fratrie et de parents entrepreneurs, qui ont été véritablement le fil conducteur de sa vie. C'est un parfait équilibre entre rigueur et amour, confie-t-elle à la MAP, à l'occasion de la Journée internationale de la femme.

Après l'obtention du baccalauréat au Lycée Lyautey, Mme Doukali, séduite par le monde de la gestion des entreprises, a opté pour une formation anglo-saxonne qui lui a permis de décrocher un bachelors de business administration, avant d'enchaîner avec une formation en management et un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en affaires internationales à la prestigieuse université de la Sorbonne.

Suite à ce parcours riche et diversifié, Mme Doukali décide de revenir au Maroc pour démarrer sa carrière professionnelle, malgré une proposition de poste alléchante à Paris. "J'ai été engagée dans une société de service informatique. Etant responsable commerciale qui suppose une tenue vestimentaire de rigueur pour la prospection client, j'ai réalisé que le choix des vêtements au Maroc est très restreint et qu'il y a un vrai besoin d'habiliter la femme active marocaine. J'ai décidé de créer une société de marchand importateur pour

ouvrir mon premier point de vente multi-marques en 1997 à Casablanca", raconte-t-elle.

Passionnée et déterminée, Mme Doukali a rejoint l'AFEM, un mois après sa création en 2000, pour occuper le poste de responsable de la commission communication et membre du Conseil d'administration. L'objectif étant d'accroître la notoriété de l'association et de mettre à l'honneur la femme entrepreneur du Maroc.

En 2006, Mme Doukali intègre l'entreprise familiale qui évolue dans le secteur de la pêche hauturière, ce qui lui a permis de parfaire son apprentissage et de toucher au secteur industriel. "De tristes événements ont fait qu'en 2013, je me retrouve à conduire les affaires familiales". Depuis son plus jeune âge, elle a pu observer ses parents et tirer profit de leurs expériences dans le monde des affaires. "Avec mes frères et sœurs, nous avons toujours été impliqués dans leurs activités. Nous assistions aux repas d'affaires et quand nous le pouvions, nous étions présents aux réunions de travail", s'est-elle rappelée avec nostalgie.

Et de renchérir: "Ils ont cultivé en nous l'esprit entrepreneurial. Il était tout à fait logique qu'après un passage obligé en entreprise pour faire mes armes, de m'orienter vers la création de ma propre structure. J'étais portée par le soutien inconditionnel des miens, ce qui m'a beaucoup aidée à aller de l'avant".

Rien n'était facile au départ. "J'ai dû contracter un prêt bancaire pour financer mon projet et j'avoue que par moments, les fins de mois étaient compliquées", a dit Mme Doukali, affirmant que l'entrepreneuriat est un véritable challenge. Il faut aimer le risque, avoir du flair, faire preuve d'abnégation, être rigoureux et honorer ses engagements.

Honnêteté, respect, solidarité, persévérance et famille sont entre autres les valeurs auxquelles elle croit et qu'elle a veillé à inculquer à ses deux enfants. Toutefois, la conciliation entre vie privée et vie professionnelle était rude pour Mme Doukali, particulièrement lorsqu'elle a été appelée à aider son père dans la gestion des entreprises familiales. "Ma charge de travail s'est fortement accrue mais j'ai quand même réussi, tant bien que mal, à aménager mon emploi du temps pour être au plus près de

mes enfants". "Ce n'était pas simple car une autre journée démarrait lorsque je rentrais le soir à la maison. Une femme a en elle une ressource énergétique insoupçonnée. J'avais aussi la chance de compter sur l'aide précieuse de ma mère et de ma sœur", s'est-elle réjouie.

En décembre 2019, Mme Doukali a été élue présidente de l'AFEM. Une élection saluée par l'ensemble des membres, permettant ainsi à l'association de prendre un nouvel élan et de déployer son plan d'actions autour du développement de l'entrepreneuriat féminin. Elle a déroulé sa vision ayant pour ambition une AFEM innovante, engagée pour

la parité et forte qui compte encore plus fort sur l'échiquier économique. Quelques mois après, la crise du nouveau coronavirus (covid-19) chamboule tous les comptes. "Les règles de fonctionnement d'une économie classique ont été ébranlées. Les nouveaux modes de consommation, l'émergence de nouveaux modèles et de nouveaux métiers et l'ouverture sur d'autres horizons nous obligent à repenser notre business model, notre vision et notre feuille de route", a-t-elle estimé.

Rien n'est plus comme avant. L'AFEM doit aider les femmes chefs d'entreprise à appréhender un nouveau monde en se dotant

de leviers et d'outils indispensables pour y faire face. "Notre programme d'aide AMALLY, dédié à la femme dont l'entreprise a été lourdement impactée par la Covid-19, viendra en soutien aux défis qui nous attendent. Notre association se doit d'être en phase avec cette nouvelle ère et accompagner ses membres face à ces changements", a martelé la présidente.

Et de conclure: "La femme marocaine doit impérativement prendre part au développement économique du Royaume et la création d'entreprise par cette même femme doit être contagieuse".

Par Karima El Otmani (MAP).

أماندیس  
Amendis

## Avis D'appels D'offres Ouverts

AMENDIS filiale de Veolia Environnement Maroc et Déléataire de la Gestion des services d'Assainissement Liquide et de Distribution de l'Eau Potable et d'Électricité à la région de Tanger-Tétouan; procède au lancement des appels d'offres suivants :

- > AO 04/21 TE : Marché cadre des travaux des réseaux d'assainissement de la province de Tétouan et la préfecture Mdiq-Fnideq.
- > AO 05/21 TE : Marché cadre des travaux des réseaux d'eau potable de la province de Tétouan et la préfecture Mdiq-Fnideq.
- > AO 07/21 TE : Equipement des stations de pompage d'assainissement à Martil – ville de Tétouan.

Les Sociétés peuvent télécharger les dossiers d'Appels d'offres directement du site d'Amendis (\*): [www.amendis.ma](http://www.amendis.ma) «Appels d'Offres» ou les retirer gratuitement sous format numérique du siège d'Amendis, à l'adresse suivante :  
Direction des Achats et Marchés – Service Appels d'offres :  
9eme étage Immeuble Tanger Office Center- Bd. Idriss 1<sup>er</sup> Tanger  
Tél. : 0539 32 80 28

(\* En cas de téléchargement, il doit se faire impérativement du site d'Amendis en mentionnant le nom et l'adresse mail valide de la société.

Les Conditions de participation et d'exécution sont définies comme suit :

N° AO	Estimations En DH HT	Cautionnements Provisaires En DH	Dates limites de dépôt des offres	Délais	Séances d'ouverture
04/21 TE	Min = 3 700 000 Max = 7 400 000	112 000	Mercredi 31/03/21 Avant 15 H Ou Jeudi 01/04/21 A 10 H	12 mois	Publique
05/21 TE	Min = 1 750 000 Max = 3 500 000	55 000		12 mois	
07/21 TE	990 000	20 000		03 mois	

1. Les offres peuvent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus, contre récépissé, ou envoyées par voie postale avec accusé de réception ou remises au président de la commission des appels d'offres avant l'ouverture des plis.
2. Les dossiers doivent être présentés conformément aux règlements particuliers des appels d'offres (R.P.A.O.).
3. L'ouverture des plis en séance publique est prévue le jeudi 01/04/2021 à la salle de réunion de la direction opérationnelle d'Amendis Tétouan sise au lotissement Aviation.
4. Toute offre déposée après le délai de remise spécifié sera automatiquement écartée.

opéré par  VEOLIA



La présidente de l'Association des femmes chefs d'entreprise du Maroc promeut l'entrepreneuriat féminin au Maroc



## Ahlam Aboulamal

### *Une vie rythmée par le monde des arts et du spectacle*

Ahlam Aboulamal, cette native de Casablanca en 1978 et établie en Tunisie depuis 2006, à Monastir à 160 km de Tunis, ville natale du leader Bourguiba, est une femme habitée par le monde des arts et du spectacle.

Son itinéraire atypique le prouve amplement. Cette directrice de l'espace théâtre "Ruspina" à Monastir, a réussi la gageure d'accomplir de grandes ruptures dans sa carrière, ne craignant ni à faire bouger les lignes, ni à remettre en question certaines idées reçues et encore moins à emprunter des chemins autres que les sentiers battus.

Son dynamisme débordant, son engagement et son amour pour l'art et ses diverses expressions se présentent comme la meilleure thérapeutique pour cette jeune femme pour être en parfaite harmonie avec sa vocation.

Sa grande sensibilité pour le théâtre a marqué sa rupture avec le domaine des maths et physiques, auquel elle était pourtant prédestinée au début de son cursus d'enseignement.

Ce n'est certainement pas par hasard que cette jeune lycéenne, section sciences et mathématiques dans un lycée de Casablanca, puis étudiante, deux ans durant, en maths physiques, abandonne les sciences exactes pour succomber au 4ème art, "père de toutes les autres expressions artistiques", confite-t-elle à la MAP.

Le premier virage l'a conduit à l'école supérieure de communication et de publicité à Casablanca. Il fut suivi d'une virée en Egypte, où elle a fait office de free-lance, assurant la direction artistique dans plusieurs projets publicitaires et de création de contenus

vidéo. Le second virage dans sa carrière, qui fut plus intense et riche, coïncida avec son établissement en 2006 en Tunisie pour rejoindre son conjoint. Depuis cette date son aventure se poursuit de plus belle, sa vocation s'est affermie et sa passion pour le domaine des arts s'est encore fortement approfondie.

Pour cela, elle commença par le commencement, en choisissant la voie de l'apprentissage. Pari gagné après avoir décroché un master en beaux-arts à Sousse (arts du spectacle), un diplôme qui a beaucoup changé sa vie. Désormais, l'art du spectacle devient une composante essentielle de son quotidien et une passion qui ne la quitte pas. Déterminée, Ahlam Aboulamal, prépare actuellement une thèse de doctorat à l'institut des arts dramatiques de Tunis.

Avec ce cursus riche et ce cheminement, plein de rebondissements, le théâtre, le 4ème art "au confluent de toutes les expressions artistiques", a été le catalyseur de ses réussites. Réussites qu'elle attribue "à un engagement, une passion, une confiance et une satisfaction que cet art m'a procurée", dit-elle. Pour elle, la raison est simple, "avec souvent de petits moyens, on arrive à monter de grands projets et créer de bons contenus".

Manifestement, 2008 marque l'amorce d'une dynamique vertueuse dans sa carrière avec son entrée à l'Espace Théâtre Ruspina à Monastir, un projet culturel alternatif initié par des particuliers et qui a rapidement rencontré l'adhésion des jeunes et des moins jeunes dans la région et aussi un rayonnement aussi bien sur le plan national

qu'international.

Petit projet devenu, en un laps de temps court, grand, non par la taille mais par sa portée, les contenus qu'il est parvenu à promouvoir, le concept qu'il a offert et l'ouverture qu'il a lancé en direction d'une population cible formée essentiellement de jeunes écoliers. 2010-2011, le projet dont Ahlam Aboulamal est à la fois la cheville ouvrière et la directrice, a acquis de nouveaux moyens et une nouvelle dimension. Le grand déclin est venu surtout après "ma participation à Hanovre, en Allemagne, à un grand festival culturel".

Le projet qui a tout le temps caressé son esprit a pris forme. Elle est l'initiatrice du théâtre de poche. Dans l'Espace Théâtre "Ruspina", elle a ciblé particulièrement les jeunes (à partir de 4 ans) du quartier populaire d'El Basatine "non pas pour former des acteurs, mais pour leur permettre d'être en harmonie avec le milieu dans lequel ils vivent, de communiquer mieux et de s'intégrer dans leur environnement". La réussite a été à la mesure de l'engagement et de l'enthousiasme de cette femme, dont la vie est rythmée par les activités artistiques et qui n'hésite pas à faire le tour des écoles et des maisons de culture pour apprécier de visu ce que formateurs et jeunes écoliers entreprennent en parfaite symbiose.

"L'année 2016 a été l'année des marionnettes", nous confie Ahlam Aboulamal. L'entreprise consiste à disséminer cet art dans les écoles primaires environnantes et les maisons de culture. La première concrétisation de ce travail assidu fut le lancement 2015-2016 de la première session du théâtre des marionnettes.

Fort de ce succès, la deuxième session 2018-2019 mobilisa 40 établissements et pas moins de 400 enfants. Ce processus a été couronné par le lancement du festival international Monastir capitale de la marionnette. L'itinéraire d'Ahlam Aboulamal a franchi en 2018 un nouveau palier, avec le lancement du projet Mémoire et, en même temps, du festival international de l'art du conte.

"Une session constitutive qui a rencontré un franc succès avec la participation de 5 pays dont le Maroc qui a volé, à cette occasion, la vedette par la qualité de sa présence.

Le projet Mémoire a été une nouvelle aventure aboutie. Elle a permis à la directrice de l'Espace Théâtre "Ruspina" d'assurer la formation des jeunes aux techniques et pratiques du conte.

"Pas moins de 39 écoles, 73 ateliers de formation et 800 jeunes ont pris part à ce projet", exprime avec fierté Ahlam Aboulamal. Une fierté, qui traduit une expérience réussie, intense et une confiance grandissante des partenaires internationaux dans ce projet culturel atypique. Il faut noter qu'Espace Théâtre "Ruspina" est soutenu par "Tfannen\_Tunisie\_Creative", un organisme, financé à hauteur de 9,7 millions d'euros par l'Union Européenne et qui promeut la diversité de l'action culturelle et artistique.

Une confiance, dont Ahlam s'enorgueillit et qui ne peut que renforcer sa détermination et son engagement pour que toutes les expressions artistiques fleurissent et que le plus grand nombre de jeunes, quel que soit le milieu auquel ils appartiennent, adhèrent sans retenue.

# La Marocaine Nora Fatehi, première arabo-africaine à franchir le cap du milliard de vues sur Youtube

La chanson indienne "Dilbar", qui a mis en vedette l'artiste maroco-canadienne, Nora Fatehi, a dépassé le seuil d'un milliard de vues sur Youtube.

Nora Fathy, qui a participé à cette chanson à succès en tant que danseuse de spectacle principale, a célébré cet exploit à Mumbai en tant que première femme arabo-africaine à franchir le cap d'un milliard de vues sur Youtube en publiant des photos sur son compte Instagram, «Quelle surprise incroyable... Merci les amis! je suis devenu la première femme arabo-africaine à atteindre un milliard de vues sur Youtube. Je ne pouvais pas faire cela sans votre amour et votre soutien inconditionnels», s'est-elle réjouit. La performance de Nora dans "Dilbar" a battu tous les records. La chanson avait atteint 21 millions de vues sur YouTube au cours des 24 premières heures de sa sortie en 2018, ce qui en fait la première chanson hindi à avoir

obtenu de tels chiffres en Inde. La chanson a été présentée dans le film "Satyameva Jayate", qui mettait en vedette John Abraham dans le rôle principal. Dilbar a été composée par Tanishk Bagchi et chantée par Neha Kakkar, Asees Kaur et Dhvani Bhanushali.

Actrice, chanteuse, mannequin et danseuse, la jeune marocaine est devenue un véritable phénomène artistique en Inde. Suite à sa belle interprétation en 2018 avec son tube «Dilbar», la jeune artiste a interprété plusieurs chansons à succès dont «O Saki Saki», bande originale du film «Batla House» ou encore «Ek toh kam zindagani», «Garmi» et «Naach meri rani».

Nora Fatehi jouit d'une énorme popularité au Maroc comme en Inde avec ses 23 millions de followers sur Instagram. La danseuse s'est offert également une collaboration avec le groupe marrakchi, Fnaire pour une version arabe de "Dilbar", filmée entre le Maroc et l'Inde.



# Fatma El Ghalia Charradi, la fée du théâtre et de l'action associative



Passionnée du théâtre et de l'action coopérative et associative, avec des ambitions hors limites, Fatma El Ghalia Charradi, alias "Doustoura", est convaincue que la réussite sur les plans professionnel et personnel est l'aboutissement du travail acharné et de la confiance en soi.

Vétérane du théâtre dans les provinces du Sud, Mme Charradi a entamé son premier pas dans ce domaine en 1977, à l'école "Hafsa Bent Omar" à Tan-Tan et dès son

retour à Dakhla en 1982, elle crée le groupe "Oued Eddahab du théâtre et des arts", où elle a interprété avec brio une pléiade de pièces théâtrales.

Depuis lors, elle a décidé de suspendre sa carrière d'actrice de théâtre et de se consacrer cœur et corps à l'action associative, un rêve qu'elle caressait depuis des années, tout en restant attachée à l'art dramatique.

Passionnée innée du théâtre, elle a créé

en 2008 le groupe "Noor du théâtre et des arts" et animé des pièces théâtrales dans plusieurs villes du Royaume, d'autant plus qu'elle a adhéré à la section du syndicat marocain des professionnels des arts dramatiques dans la région de Dakhla Oued Eddahab en 2014.

Parallèlement à son amour pour "le père des Arts", Mme Charradi a pris part à des soirées artistiques portant sur la poésie du Tebraa (un récit de poésie créé et chanté par la femme hassanie).

Mariée et mère de cinq enfants, Mme Charradi confie dans un entretien accordé à la MAP, à l'occasion de la journée mondiale de la femme que son implication dans la vie associative remonte à 2004, en présidant l'association féminine du développement durable qui s'assigne pour objectif de contribuer à la promotion des droits socio-économiques, culturels et politiques de la gente féminine. Avec tant de fierté et d'enthousiasme, elle cite les actions entreprises par cette association au profit de la femme et qui portent particulièrement sur la sensibilisation en matière de santé et d'éducation et d'alphabétisation.

Et parce que la cause de la femme lui tient à cœur, Mme Charradi qui est membre de la commission régionale des droits de l'Homme (CRDH) de Dakhla-Oued Eddahab, dirige également le Centre d'écoute et d'orientation des femmes victimes de violence depuis 2005, destinée à accueillir et prendre en charge les personnes victimes d'agressions physiques, sexuelles ou psychologiques, d'autant plus qu'elle est devenue à partir de 2010, membre de la cellule féminine des femmes et filles victimes de violence au tribunal de première instance à

Dakhla. "Soucieuse d'affûter mon expérience associative et en matière des droits de l'Homme, j'ai pris part à nombre de rencontres au Maroc et à l'étranger, en l'occurrence ma double participation au programme du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) au Portugal et au Forum social mondial (Tunis), ainsi que la première et deuxième édition du forum sur le plaidoyer civil pour la marocanité du Sahara (Marrakech)", a-t-elle renchéri. Mme Charradi a aussi bénéficié d'une série de formations au sein du Conseil national des droits de l'Homme, de l'Institut international de Genève et de l'Institut républicain international (IRI), ce qui lui a permis d'avoir un large éventail de connaissances sur l'approche genre, les mécanismes de démocratie participative et les techniques de communication et le leadership féminin, ainsi que les techniques et mécanismes de plaidoyer.

Aux côtés de ses activités associatives, elle est aussi présidente de la coopérative féminine pour la production et la commercialisation du couscous khoumassi, depuis 2012. Fondée par 7 femmes rurales, la coopérative a été créée grâce à l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH) avec le soutien du plan Maroc vert. La récipiendaire du prix d'excellence pour la catégorie "produits à base de céréales" trois années successives (2016, 2017 et 2018) au Salon international de l'agriculture au Maroc (SIAM), estime que "c'est une consécration pour la coopérative qui aujourd'hui confirme son savoir-faire et son sérieux", notant que cette structure a contribué à assurer un revenu stable aux femmes qui en sont membres.



## Remise du Covid, la Chine vaccine sans urgence



Des Chinois qui ne ressentent aucune urgence car l'épidémie est maîtrisée chez eux, des capacités de production encore modestes et une "diplomatie vaccinale" qui détourne des doses vers l'étranger: la vaccination débute timidement en Chine.

A ce rythme, le géant asiatique, pourtant aux avant-postes de la mise au point de vaccins, pourrait voir les pays développés atteindre l'immunité collective et rouvrir leurs frontières avant lui -- presque un affront.

Selon un sondage de l'institut Ipsos, les Chinois font partie des plus désireux de se faire vacciner (85%), loin devant les Américains (71%), les Français (57%) ou les Russes (42%). Mais l'attentisme domine pour l'instant.

"J'attends d'abord de voir s'il y a des effets secondaires", déclare à l'AFP Shirley Shi, une responsable en ressources humaines à Pékin. "Et puis l'épidémie est maîtrisée en Chine et je ne prévois pas de voyager à l'étranger. Je n'ai donc pas besoin d'un vaccin tout de suite", ex-

plique-t-elle.

Avec seulement deux morts depuis mai et une vie redevenue quasi-normale, la stratégie chinoise est "très efficace et donne un sentiment de sécurité à la population", note Mathieu Duchâtel, directeur du programme Asie à l'Institut Montaigne à Paris. "Le sentiment d'urgence qui existe en Occident (...) n'est pas présent en Chine", souligne-t-il.

La Chine a déjà administré plus de 52 millions de doses, ce qui la place au deuxième rang mondial derrière les Américains. Mais le pays est loin derrière en pourcentage de doses administrées pour 100 habitants: moins de quatre, contre 25 aux Etats-Unis et 33 au Royaume-Uni.

Une situation qui peut surprendre dans un pays connu pour sa capacité de mobilisation et qui a déjà imposé avec fermeté confinements, dépistages et quarantaines depuis l'an passé.

Le rythme de vaccination est désormais source de "grande inquiétude", a concédé le spécialiste chinois des maladies infectieuses Zhang Wenhong. Il pourrait retarder l'atteinte par la

Chine de l'immunité collective, c'est-à-dire le moment où une part suffisamment importante de la population est immunisée contre le coronavirus -- soit via une contamination, soit via la vaccination.

Un article publié en novembre dans la revue médicale *The Lancet* estimait le pourcentage nécessaire à 60-72%. Gao Fu, le directeur de l'agence chinoise de protection de la santé publique, l'a fixé vendredi à 70-80%.

Face à la relative apathie ambiante, la Chine tente de réagir: elle espère avoir vacciné 40% de ses 1,4 milliard d'habitants d'ici fin juin, selon l'expert des maladies respiratoires Zhong Nanshan, figure de la lutte anti-Covid dans le pays.

Des vaccinations "d'urgence" avaient déjà débuté l'été dernier pour les groupes exposés (soignants, salariés d'entreprises d'Etat ou étudiants se rendant à l'étranger).

Depuis décembre, villes, comités de quartier et entreprises proposent progressivement aux 18-59 ans de se faire vacciner.

"Je travaille dans un cabinet

dentaire, où il y a un risque plus élevé de contamination. On porte des masques, mais c'est toujours mieux d'avoir des anticorps", déclare à l'AFP Zhang Yutong, une jeune femme sortant d'un centre de vaccination à Pékin.

Pékin a pour l'instant approuvé quatre vaccins, tous chinois. Deux n'ont toutefois obtenu le feu vert des autorités que fin février.

Par précaution, les 60 ans et plus sont quasi-exclus de la vaccination, car les fabricants n'ont pas encore publié de données précises des tests cliniques sur les seniors.

Les capacités de production montent toutefois en puissance et les autorités espèrent atteindre les 2 milliards de doses annuelles fin 2021. "Actuellement, en termes de capacités, ce n'est toutefois pas suffisant pour répondre à la fois aux besoins de la Chine pour sa vaccination (...) et pour sa diplomatie vaccinale", souligne Yanzhong Huang, spécialiste des questions de santé au cabinet de réflexion américain Council on Foreign Relations.

Des millions de vaccins chinois partent à l'étranger, sous forme de ventes ou de dons, afin "d'aider la communauté internationale à surmonter l'épidémie", affirment les autorités.

Selon les décomptes de médias d'Etat, commandes et dons représentent pour l'instant quelque 560 millions de doses. La Chine dit offrir des vaccins gratuits à 69 pays.

Un sacrifice rentable pour Pékin?

"Si les autres pays, grâce à la vaccination, atteignent l'immunité collective, rouvrent leurs frontières et retrouvent une vie normale" avant la fin de la campagne chinoise de vaccination, "cela pourrait donner à la Chine une mauvaise image", avertit Yanzhong Huang. "Cela saperait le discours d'efficacité de son modèle de maîtrise de la maladie."

Pour inciter les Chinois à se faire vacciner, le pouvoir chinois réfléchit à un "passaport vaccinal" qui permettrait des déplacements simplifiés vers des endroits ou pays ayant atteint l'immunité collective.

# Après les troubles au Sénégal, la contestation appelle à de nouvelles manifestations

Le Sénégal va au-devant de nouvelles journées à hauts risques à partir de lundi, un collectif formé après l'arrestation du principal opposant au pouvoir ayant appelé samedi à de nouvelles manifestations.

Après avoir connu pendant trois jours ses pires troubles depuis des années, le pays habituellement considéré comme un îlot de stabilité en Afrique de l'Ouest et sa capitale Dakar ont connu une relative accalmie samedi, jour de relâche d'ordinaire. Des actes de saccage et de pillage ont cependant continué à être rapportés.

La tension n'est pas retombée pour autant. Le collectif Mouvement de défense de la démocratie (M2D), comprenant le parti de l'opposant arrêté, des partis d'opposition et des organisations contestataires de la société civile a appelé "à descendre massivement dans les rues" à partir de lundi.

Le même jour, Ousmane

Sonko, dont l'arrestation a mis le feu aux poudres mercredi, doit être présenté à un juge. La décision du magistrat de le relâcher ou de l'écrouer s'annonce lourde de conséquences.

Le collectif réclame "la libération immédiate de tous les prisonniers politiques illégalement et arbitrairement détenus", le rétablissement du signal suspendu de deux chaînes de télévision accusées d'avoir diffusé "en boucle" des images des troubles, et une enquête sur ce qu'il appelle un "complot" du pouvoir.

Le collectif, donnant lecture d'un communiqué dans les locaux du parti de M. Sonko, s'en est durement pris au président Macky Sall, qualifié "d'apprenti dictateur". Il a perdu "l'autorité morale" pour rester président, a dit un des leaders du mouvement, Cheikh Tidiane Dieye. Il s'en est tenu à ces mots quand la presse lui a demandé si le collectif appelait les Sénégalais à

réclamer la démission de M. Sall, président depuis 2012.

Le Sénégal est le théâtre depuis mercredi d'affrontements entre jeunes et forces de sécurité, de pillages et de saccages. L'arrestation de M. Sonko, troisième de la présidentielle de 2019 et pressenti comme un des principaux concurrents de celle de 2024, a provoqué la colère de ses partisans, mais aussi, disent de nombreux Sénégalais, porté à son comble l'exaspération accumulée par la dégradation, au moins depuis le début de la pandémie de Covid-19 en 2020, des conditions de vie dans un pays déjà pauvre.

Quatre personnes ont été tuées, disent les autorités, chiffres difficilement vérifiables d'autres sources alors que prolifèrent les informations non-vérifiées.

M. Sonko a été arrêté officiellement pour trouble à l'ordre public, alors qu'il se rendait en cortège au tribunal où il était convoqué pour ré-

pondre à des accusations de viol portées contre lui par une employée d'un salon de beauté dans lequel il allait se faire masser pour, dit-il, soulager ses maux de dos.

Personnalité au profil antisystème, le député crie au complot ourdi par le président pour l'écarter de la prochaine présidentielle.

Les manifestations croient au "complot". Ils expriment individuellement l'usure des épreuves quotidiennes et la lassitude vis-à-vis du pouvoir. Un certain nombre montrent la France du doigt, premier partenaire commercial vu comme l'un des principaux soutiens étrangers de M. Sall.

Le Mouvement de défense de la démocratie a désigné les "parrains étrangers" à qui Macky Sall s'emploierait à "faire plaisir".

Le président élu sur la promesse de mettre son pays sur la voie de l'émergence a démenti fin février avoir quoi que ce soit à voir avec les en-

nuis judiciaires de M. Sonko. Il a depuis gardé le silence, mais la pression augmente pour qu'il prenne la parole.

Samedi, c'est son ministre de l'Intérieur Antoine Félix Abdoulaye Diome qui a tenu un langage vigoureux. Il a appelé au calme et fait miroiter "la perspective" d'un allègement du couvre-feu instauré contre la pandémie et qui pèse sur l'activité d'un grand nombre. Mais il a aussi dit que l'Etat emploierait "tous les moyens nécessaires" pour rétablir l'ordre. "Toutes les personnes auteurs d'actes criminels seront recherchées, arrêtées, poursuivies et traduites devant la justice", a-t-il promis.

La Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao) a appelé "toutes les parties à la retenue et au calme". L'Union africaine a exprimé sa "préoccupation" et son attachement à une solution "par la voie pacifique, le dialogue et dans le strict respect de l'ordre".



# Mort de George Floyd : *Un procès hors-norme s'ouvre lundi aux Etats-Unis*



**N**euf mois après la mort de George Floyd, qui a rouvert les plaies raciales en Amérique, le policier accusé de l'avoir tué se retrouve face à la justice, et son procès, qui débute lundi à Minneapolis, s'annonce exceptionnel à tous les égards.

Audiences retransmises en direct, stars du prétoire, sécurité renforcée... le cadre est à la hauteur des enjeux pour ce "dossier pénal emblématique, l'un des plus importants de l'Histoire" américaine, selon Neal Katyal, qui portera l'accusation contre Derek Chauvin.

Le 25 mai dans cette grande ville du nord des Etats-Unis, le policier blanc a maintenu un genou sur le cou de George Floyd, plaqué au sol et menotté, pendant près de neuf minutes. Le quadragénaire noir a eu beau le supplier, puis tomber dans l'inconscience, jamais il n'a relâché sa pression.

Le supplice, filmé par une passante et retransmis en direct sur internet, a choqué de New York à Seattle, mais aussi à

Londres, Paris, ou Sydney, où des foules indignées sont descendues dans les rues pour réclamer justice, et scander "Black Lives Matter" (les vies noires comptent).

Les policiers impliqués dans le drame ont été licenciés sur le champ, mais il a fallu plusieurs jours pour que Derek Chauvin soit inculpé de "meurtre", et ses trois collègues de "complicité". Entre-temps, les grandes villes américaines s'étaient embrasées, un commissariat a même brûlé à Minneapolis.

Depuis le calme est revenu. Mais le pays, toujours à fleur de peau, s'apprête à suivre rivé à ses écrans le procès de Derek Chauvin, qui sera autant celui d'un homme que de la police américaine.

L'ancien agent, qui a été remis en liberté sous caution à l'automne, devait être jugé avec ses collègues Alexander Kueng, Thomas Lane, et Tou Thao. Pour éviter une salle d'audience bondée en pleine pandémie, un juge a renvoyé leur procès à l'été.

La justice du Minnesota se

consacrera donc exclusivement aux lourdes accusations pesant sur Derek Chauvin, 44 ans dont 19 au sein de la police de Minneapolis. "Qu'un policier soit inculpé pour usage abusif de la force est déjà rare aux Etats-Unis, alors pour meurtre...", souligne pour l'AFP Ashley Heiberger, un ancien policier reconverti dans le conseil et la formation. Quant aux condamnations de policiers pour meurtre, elle se compte sur les doigts d'une main, les jurés ayant, selon lui, "une tendance à leur donner le bénéfice du doute".

Mais cette fois, les faits sont tellement troublants qu'aucun membre de la profession ne s'est élevé en soutien de l'accusé, ce qui est rarissime, souligne M. Heiberger.

Il faudra tout de même l'unanimité des douze jurés pour qu'il soit déclaré coupable.

Si un seul manque à l'appel, le procès se conclura sur un non-lieu. Ce scénario, ou un acquittement, ne manquerait pas de raviver la colère des militants antiracistes.

Pour éviter tout débordement,

les autorités ont mobilisé des milliers de policiers et soldats de la Garde nationale. Quant aux abords du tribunal, ils ont pris des airs de camp retranché, avec barbelés et barrières en béton.

Le procès débute par la sélection du jury qui s'avère très délicate. Faute de pouvoir trouver des jurés ignorant tout du dossier, les parties cherchent les personnes les plus neutres possible.

"Qu'en pensez-vous du mouvement Black Lives Matter? Avez-vous déjà été arrêté? Combien de fois avez-vous vu la vidéo du drame?": un long questionnaire a déjà été adressé aux jurés potentiels, qui passeront au gril pendant trois semaines.

Les débats de fond commenceront le 29 mars.

Derek Chauvin plaidera non-coupable. Il "a fait exactement ce qu'il a été entraîné à faire" pour interpellier un suspect récalcitrant, a écrit son avocat, Eric Nelson, en amont du procès. Selon lui, M. Floyd est mort d'une overdose au fentanyl.

Le médecin légiste a bien retrouvé des traces de cet opiacé de synthèse dans le corps de l'Afro-Américain, mais il a estimé que la mort était due à "la pression exercée sur son cou".

Samedi, Ben Crump, qui représente la famille Floyd, a dénoncé une diversion: "On s'attend à ce qu'ils essaient de faire oublier la vidéo, en accusant George de tous les maux".

L'accusation arguera, elle, que le quadragénaire, soupçonné d'avoir tenté d'écouler un faux billet de 20 dollars, ne représentait aucun danger. Elle compte requérir une lourde peine contre Derek Chauvin qui, selon elle, avait "l'intention" de faire souffrir sa victime.

Pour prouver que son crime s'inscrivait dans un "mode opératoire", elle a convié comme témoin une femme noire qui, en 2017, a été brutalisée par le policier. D'autres moments forts sont prévus, dont l'audition de l'adolescente qui a filmé la scène.

Les jurés devraient se retirer pour délibérer fin avril.

# Horizons

## A l'Institut français d'El Jadida

### Rencontre avec Mustapha Jmahri autour de la mémoire d'El Jadida

C'est dans le respect des restrictions liées à la pandémie de la Covid-19, que l'Institut français d'El Jadida a organisé, le vendredi 5 mars 2021, sa première rencontre culturelle ouverte au public avec la présentation du parcours de l'écrivain Mustapha Jmahri sur le thème «Mémoire d'El Jadida, une histoire des hommes et des lieux». Pour résoudre le problème de la limitation des places autorisées, la séance fut transmise en live sur la page Facebook de l'Institut.

Ouvrant la séance, le professeur Abdelali Errehouni, chargé de mener les débats, a débuté la séance en présentant l'écrivain Mustapha Jmahri et a évoqué succinctement son parcours de chercheur engagé pour la mémoire de sa cité El Jadida. En effet, déclara le professeur Errehouni, «par sa ténacité et sa passion et également par son sérieux, Mustapha Jmahri est devenu un visage incontournable du paysage culturel d'El Jadida dans cette dernière décennie».

Le professeur Errehouni a indiqué dans sa présentation, que depuis 1993, la série de publications «Les cahiers d'El Jadida», a eu le privilège de révéler une partie de la bibliographie historique de la ville, a recueilli les souvenirs des anciens Jdidis marocains sur leur vie au temps du Protectorat, ceux des Français de Mazagan, les témoignages des Marocains juifs sur leur attachement à la cité et le regard féminin sur l'époque transitionnelle protectorat-indépendance.

La série a permis aussi l'évocation de la vie des communautés européennes, l'expérience des agriculteurs étrangers dans les Doukkala, l'histoire consulaire de la ville, les chroniques secrètes, l'héritage portugais classé patrimoine mondial et l'aspect sanitaire au cours des derniers siècles.

Prenant la parole, Mustapha Jmahri a remercié les organisateurs de la rencontre de lui avoir donné l'occasion de parler de sa passion de chercheur indépendant et bénévole et de son projet éditorial «Les cahiers d'El Jadida». L'intervenant souligna que la petite encyclopédie qu'il a publiée depuis 28 ans avait pour but d'essayer de sauver de la perte et de l'oubli une somme de données sur la cité lors de la période contemporaine. Certains de ses ouvrages ont également porté sur l'époque oscillant entre l'installation portugaise et le XIXème siècle, date de la création officielle de cette cité. Dans cet effort considérable, l'intervenant a constaté, non sans un peu d'amertume, le manque d'appui matériel à ce genre de publications ainsi que l'absence d'exploitation de ses contenus par les chercheurs en herbe qui devraient, en principe, prendre la relève de leurs aînés et faire connaître leurs travaux.

Répondant à une question sur les prémisses de sa passion, alors qu'il avait débuté par écrire des nouvelles en langue arabe, Mustapha Jmahri a expliqué qu'il était parti d'une déception quant il a découvert, à la fin des années 80, que la ville de ses ancêtres riche par son passé de

deuxième port du Maroc, était pauvre en références sur son histoire sociale et culturelle. Dans un deuxième temps, il avait, explique-t-il, organisé à trois reprises, au sein de l'Alliance française, des tables rondes sur le thème «L'histoire d'El Jadida racontée par ses anciens habitants» et qui regroupaient quelques anciens de la ville et de jeunes étudiants de l'Université Chouaib Doukkali pour un échange inter-générationnel.

Mais l'élément déclencheur, selon le chercheur, naquit lors de sa participation à l'atelier d'écriture, animé par feu Abdelkébir Khatibi et le romancier français Claude Ollier en 1993, au siège de l'Association de Doukkala. Au cours de cet atelier qui avait pour thème «L'écriture et la région», Khatibi a parlé de la relation entre l'écriture, la ville et la région et a suggéré à ce chercheur la préparation d'un travail bibliographique sur la cité afin de dresser, en quelque sorte, un tableau statistique énumérant la majorité des écrits ayant évoqué la ville d'El Jadida-Mazagan.

L'intervenant a également expliqué que son projet éditorial a bénéficié de l'appui, en conseil et pour le suivi, de deux autres éminents intellectuels : l'historien Guy Martinet (1920-2003), et la chercheuse jididie Nelyca Delanoë. Sans oublier aussi l'aide en conseils ou corrections de la part de chercheurs et universitaires pour certains sujets tels Fatema Mernissi, Mohammed Ennaji, Fouad Laroui, Jean-Louis Morel, Mostafa El Ktiri, Mohamed Benhlat et Dr

Mustapha Akhmisse.

A une question sur l'apport de son travail à la recherche et à la production culturelle en général, l'invité a précisé, qu'en ce qui le concerne, cet apport peut être multiple. Il suffit qu'il s'agisse d'une contribution pour promouvoir le volet culturel local et régional mais aussi que cela participe à l'acquisition d'une connaissance historique et sociologique par l'ouverture, par exemple, à certaines minorités (juive, féminine ou syndicale). Cet intérêt est d'autant plus nécessaire que le Maroc a érigé constitutionnellement la région en tant que collectivité locale.

Le déroulement de la séance étant articulé sur deux volets : les hommes et les lieux, et après avoir évoqué une pléiade de noms en rapport avec les recherches de l'auteur, le modérateur passa au deuxième volet concernant un choix des lieux de la mémoire mazaganaise. Ainsi Mustapha Jmahri a-t-il présenté le résultat de ses recherches sur certains lieux du paysage de la ville et de la région des Doukkala en général tels le port de la cité, né de la baie de Mazagan, les agences consulaires des pays étrangers établies, au départ, à l'intérieur de la cité portugaise, le camp de sidi El-Ayachi sur les hauteurs d'Azemour, le mousses juif disparu près de M'tal en Doukkala, les vestiges de l'architecture européenne dans la campagne environnante, et autres lieux de la mémoire locale.

A une question sur ce qui a changé entre Mazagan d'hier et El Jadida d'aujourd'hui, l'invité

a évoqué ce qu'a dit le philosophe Héraclite qu'«on ne se baigne jamais deux fois dans le même fleuve». En effet, selon Mustapha Jmahri, la ville, comme l'être humain, est en perpétuelle métamorphose. Elle est en continuité d'aménagement et de réaménagement, un processus ininterrompu de démolition et de construction. Même si la ville a gardé son âme profonde et sa culture d'ouverture à l'Autre, elle n'a pas échappé, dit-il, à la nécessité de se développer et de suivre le cours du temps avec ses points forts et ses contraintes liées notamment aux différents problèmes sociaux tels l'exode rural et la crise de l'enseignement.

Sur les difficultés et les obstacles rencontrés dans le travail d'écriture, l'intervenant a expliqué qu'en fait il s'agit des mêmes contraintes vécues par beaucoup d'autres chercheurs marocains et qui font partie, en quelque sorte, des risques du métier. En sus du problème financier, dit-il, le problème épineux reste l'absence d'archives locales, qui auraient pu être le moyen essentiel pour mettre en lumière tout un pan de l'histoire locale et nationale.

La séance a pris fin après un échange fructueux avec l'assistance composée de Marocains et des résidents étrangers. Les questions posées par le public concernaient la méthodologie de la recherche, le côté lié aux frais d'impression, l'enjeu de l'utilisation de la langue française et l'image de la ville d'El Jadida dans le temps présent pour la nouvelle génération.





# Manifestants asiatiques et rêve américain

Il y a un mois, en Birmanie, les manifestants opposés au coup d'Etat militaire se rassemblaient autour de l'ambassade américaine de Rangoun, pour appeler le président Joe Biden à demander aux généraux de regagner leur caserne et de libérer Aung San Suu Kyi. Le parti qu'elle dirige, la Ligue nationale pour la démocratie (LND), avait remporté une victoire écrasante aux élections législatives de 2020, ce qui avait conduit les généraux, qui redoutaient de perdre leurs privilèges, à s'emparer du pouvoir.

Mais l'ambassade américaine est-elle le meilleur endroit pour manifester ? Le président des Etats-Unis peut-il réellement agir, au-delà de la condamnation verbale du coup d'Etat ? L'espoir que placent les manifestants dans l'intervention des Etats-Unis démontre que l'image d'une Amérique œuvrant pour la liberté à travers le monde n'est pas morte, même après quatre années d'« Amérique d'abord » et d'isolationnisme de la part de Donald Trump.

L'an dernier, les manifestants de Hong Kong, qui s'opposaient à une répression chinoise brutale contre l'autonomie du territoire, avaient eux aussi considéré Trump comme un allié. Le président américain se montrait en effet ouvertement opposé à la Chine, ce qui avait conduit les manifestants à brandir le drapeau étoilé, dans l'espoir que l'Amérique les aide à rester libres vis-à-vis de l'autoritarisme communiste chinois.

La mission autoproclamée de l'Amérique consistant à promouvoir la liberté à travers le monde remonte à une histoire lointaine. Nombre de guerres absurdes ont été menées pour cette cause. Il n'en demeure pas moins que l'idéal démocratique des Etats-Unis constitue une source d'inspiration pour de nombreux pays. L'Amérique s'est longtemps considérée, pour reprendre la formule de John F. Kennedy, comme un pays « engagé dans une lutte mondiale dans laquelle nous portons le

lourd fardeau de préserver et promouvoir les idéaux que nous partageons avec toute l'humanité ».

Comme les Hongrois en ont fait l'expérience lorsqu'ils se sont soulevés contre l'URSS en 1956, ces mots n'ont bien souvent pas été accompagnés d'actes. La révolution hongroise, encouragée par les Etats-Unis, a été écrasée en 17 jours, l'Amérique n'ayant rien fait pour aider ceux qu'elle avait galvanisés.

Parfois, en revanche, la liberté a été atteinte grâce à l'aide des Etats-Unis, et pas seulement contre la tyrannie nazie en Europe occidentale. Dans les années 1980, la population des Philippines et celle de Corée du Sud se révoltent contre la dictature en organisant des manifestations massives, comparables à celles de Hong Kong, de Thaïlande et de Birmanie ces deux dernières années. Le peuple de la République populaire de Chine en fera de même, en érigeant une « déesse de la démocratie » haute de dix mètres, inspirée de la Statue de la Liberté, sur la place Tiananmen en 1989.

Les manifestations en Chine prendront fin dans le sang, mais les mouvements démocratiques parviendront à renverser la dictature de Ferdinand Marcos aux Philippines, et le régime militaire en Corée du Sud, le soutien américain ayant constitué un facteur important. A Taïwan également, l'autoritarisme cédera la place à la démocratie, ici encore avec l'aide des Etats-Unis.

Mais ce qui a fonctionné autrefois aux Philippines, en Corée du Sud et à Taïwan ne fonctionnera probablement pas en Thaïlande, à Hong Kong ou en Birmanie, principalement parce que les trois premiers furent ce que la gauche a appelé des « Etats clients » pendant la guerre froide, dont les dictateurs étaient également « nos dictateurs », protégés par les Etats-Unis comme autant d'alliés contre le communisme.

Bénéficiant de l'argent et des largesses militaires de l'Amérique, ces pays ont pu

continuer d'opprimer leur peuple, aussi longtemps que les Etats-Unis considéraient le communisme comme une menace mondiale. Lorsque la Chine s'est ouverte, et que la puissance soviétique s'est effondrée, ils sont soudainement devenus vulnérables. Marcos sera appelé à promettre à la télévision américaine d'organiser des élections libres et régulières. Lorsqu'il tentera d'en fausser l'issue, un sénateur américain lui demandera de « s'en aller rapidement ». Marcos prendra place dans son hélicoptère, et finira en exil à Hawaï.

De la même manière, lorsque les étudiants sud-coréens, soutenus par une grande partie de la classe moyenne, envahiront les rues pour exprimer leur colère non seulement contre leur gouvernement militaire, mais également contre son soutien américain, les Etats-Unis finiront par se ranger du côté de la démocratie. Dépendants de la protection militaire américaine, les généraux n'auront d'autre choix que d'écouter l'Amérique, qui leur demandera de se retirer.

Les généraux de Thaïlande et de Birmanie n'ont aucune raison d'en faire de même. Biden aura beau exprimer indignation et menaces de sanctions, la Chine se tiendra prête à intervenir en tant que tutrice de la Birmanie, et la junte n'a par conséquent aucune réelle crainte d'avoir (bien que l'armée se soit méfiée de la Chine jusqu'à présent).

Les dirigeants de Thaïlande bénéficient eux aussi de l'influence chinoise, et le pays a plusieurs fois au cours de l'histoire dressé une grande puissance contre une autre. Quant à Hong Kong, qui fait officiellement partie de la Chine, rares sont les chances de voir quelque puissance extérieure protéger les libertés de la presqu'île, peu importe le nombre de drapeaux américains qui seront brandis dans ses rues.

En Europe et en Asie, cette dépendance vis-à-vis de l'Amérique, et le poids ainsi exercé par les Américains, ont été per-

pétués par la guerre froide. Aujourd'hui, une nouvelle guerre froide se dessine, cette fois contre la Chine. Or, la puissance américaine a considérablement diminué depuis son apogée au XXe siècle. La confiance dans la démocratie américaine a été érodée par l'élection d'un narcissique ignorant qui a malmené ses alliés traditionnels, et la Chine est aujourd'hui une puissance autrement plus impressionnante que l'URSS l'a jamais été. La Chine est également beaucoup plus riche.

Les pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est ont encore besoin de la garantie de sécurité américaine. Tant que le Japon sera dans l'incapacité de jouer un rôle militaire majeur, en raison d'un passé terni et d'une Constitution pacifiste, les Etats-Unis demeureront le principal contrepoids à une domination chinoise croissante. Mais comme le démontre l'habile équilibre des pouvoirs en Thaïlande, il est peu probable que les alliés de l'Amérique deviennent les Etats clients que certains étaient hier. Les Coréens du Sud eux-mêmes prennent soin de ne pas dégrader leurs relations avec la Chine. L'Amérique est un pays lointain, la Chine un pays tout proche.

C'est à cette tendance qu'il faut s'attendre. La domination américaine ne pourra durer éternellement, et les pays asiatiques, comme européens, auraient tout intérêt à se libérer de leur dépendance totale vis-à-vis d'une puissance pas toujours disposée à les protéger. Le statut d'Etat client peut également se révéler humiliant. Pour autant, viendra peut-être un jour où certains, quelque part, regretteront le temps de la Pax Americana, l'époque à laquelle les Etats-Unis étaient assez puissants pour repousser les indésirables.

**Par Ian Buruma**

*Auteur de nombreux livres, dont Murder in Amsterdam: The Death of Theo Van Gogh and the Limits of Tolerance*

« TH.M.D » SARL  
CONSTITUTION  
RC N° 27429

I- Au terme d'un acte sous seing privé en date du 22/01/2021 à Mohammadia, il a été établi les statuts de la société dont les caractéristiques sont les suivants :

Objet : - PEINTURE EN BATIMENTS -GENIE CIVIL TRAVAUX DIVERS OU CONSTRUCTIONS

Dénomination : TH.M.D SARL  
Siège : Bd Moukhtar Soussi N° 151 – Etage 1 Saada Al Alia Mohammadia  
Durée : 99 ans.  
Capital : 100.000,00 DHS souscrit en numéraire et divisé en 1000 parts de 100.00 DHS chacune répartie comme suite :  
- Mr. TAKAFI MOHAMED ... .....500 parts.  
- Mr. DRIOUCH ELHOUCINE ..... 500 parts.  
Total : 1000 parts.

Gérance :  
- Mr. TAKAFI MOHAMED est désigné en qualité de co-gérant pour une durée illimitée  
- Mr. DRIOUCH ELHOUCINE est désigné en qualité de co-gérant pour une durée illimitée.  
Année sociale : 1er janvier au 31 décembre.  
Bénéfice : 5% à la réserve légale, le solde est attribué aux parts.  
II- Le dépôt légal a été effectué au tribunal premier instance de Mohammadia. Sous le n° 580.  
N° 1875/PA

<<ECHCHAFI METAL >>  
SARLAU CONSTITUTION  
RC N° 27443

I- Au terme d'un acte sous seing privé en date du 02/12/2019 à Mohammadia, il a été établi les statuts de la société dont les caractéristiques sont les suivants :

Objet : • CONSTRUCTION METALLIQUES, FABRICANT DE TUYAUX TOURNEUR.  
• TRAVAUX DIVERS

Dénomination : << ECHCHAFI METAL SARLAU >>  
Siège : NR 151 ETAGE 1 SAADA BD MOUKHTAR SOUSSI MOHAMMADIA  
Durée : 99 ans.  
Capital : 100.000,00 DHS souscrit en numéraire et divisé en 1000 parts de 100.00 DHS chacune répartie comme suite :  
- Mr EL HEJRI MOHAMED ... .....1000 parts.  
Gérance : - Mr EL HEJRI MOHAMED est désigné en qualité de gérant unique pour une durée illimitée.  
Année sociale : 1er janvier au 31 décembre.  
Bénéfice : 5% à la réserve légale, le solde est attribué aux parts.  
II- Le dépôt légal sous le N° 596, a été effectué au tribunal de 1ere instance Mohammadia.  
N° 1876/PA

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)  
Branche Eau  
DIRECTION REGIONALE DU NORD

Réparation des fuites sur la conduite de refoulement d'eau traitée DN 900 mm de l'adduction Oued MARTIL  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
N°24DR9/CE/SPN2/2021

La Direction Régionale du Nord de l'ONEE-Branche Eau, sise à Tanger lance le présent appel d'offres qui concerne : la Réparation des fuites sur la conduite de refoulement d'eau traitée DN 900 mm de l'adduction Oued MARTIL.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

L'estimation du coût des prestations s'élève à 1 100 000,00 DH TTC

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 11 000,00 DH

-Le dossier de consultation

(RCDP, RCDG, CCAF, CCAFG, CCTP, Définition et Bordereau des Prix) est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma>.

-Les cahiers généraux et le règlement des achats de l'ONEE sont consultables et téléchargeables à partir du site des achats de l'ONEE-Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise – rubrique Achats). Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.

- Soit remis à la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis.

L'ouverture des plis aura lieu le Mercredi 31/03/2021 à 10h00 à la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger.

Les demandes d'éclaircissement doivent être formulées uniquement sur le portail des marchés publics.

N° 1877/PA

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)  
Branche Eau  
DIRECTION REGIONALE DU NORD

Sous-traitance du transport du personnel des stations Hachef, Charf El Akab et M'harhar relevant du secteur de production de l'ONEE-BRANCHE EAU à Tanger

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
N°23DR9/CE/SPN1/2021

Séance publique

La Direction Régionale du Nord de l'ONEE-Branche Eau, sise à Tanger lance le présent appel d'offres qui concerne :Sous-traitance du transport du personnel des stations Hachef, Charf El Akab et M'harhar relevant du secteur de production de l'ONEE-BRANCHE EAU à Tanger.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

L'estimation du coût des prestations s'élève à 3 761 914,50 DH TTC.

Le montant du cautionnement

provisoire est fixé à 37 700,00 DHou son équivalent en devise librement convertible.

Le dossier de consultation (RCDP, RCDG, CCAF, CCAFG, TDR, Définition et Bordereau des Prix) est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma>.

Les cahiers généraux et le règlement des achats de l'ONEE sont consultables et téléchargeables à partir du site des achats de l'ONEE-Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise – rubrique Achats). Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.

- Soit remis à la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis.

L'ouverture des plis aura lieu le Mercredi 07/04/2021 à 10h00 à la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger.

Les demandes d'éclaircissement doivent être formulées uniquement sur le portail des marchés publics.

N° 1878/PA

tion Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.

- Soit remis à la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis.

L'ouverture des plis aura lieu le Mercredi 07/04/2021 à 10h00 à la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger.

Les demandes d'éclaircissement doivent être formulées uniquement sur le portail des marchés publics.

N° 1878/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU  
DIRECTION PROVINCIALE DE TIZNIT

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
N° 6/2021

Le 31/03/2021 à 10h30, il sera procédé en séance publique dans la salle de réunion de la D.P.E.T. L.E de Tiznit Avenue Mohamed V Tiznit à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

**OBJET : Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales dans le monde rural (PRDTS)**

**Sous-programme de sauvegarde des routes rurales classées de proximité**  
Réalisation des essais de contrôle et suivi de la qualité des travaux de reconstruction des ouvrages d'art situés aux points de coupure au PK 38+000 de la RR104 et PK0+200 de la RP 1905 dans la Province de Tiznit.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau des marchés de la DPETLE de Tiznit. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : <http://www.marchespublics.gov.ma>.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 9 500,00 DHS (Neuf mille cinq cent Dirhams)
- L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 641 736,00 DHS (six cent quarante et un mille sept cent trente six Dirhams, 00 Cts).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Tiznit.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit présentés par voie électronique selon les prescriptions de l'arrêté du ministre de l'Économie et des Finances n° 20-14 du 04 Septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

- Dossier Technique comprenant :
  - Pour les laboratoires installés au Maroc

Les concurrents devront fournir une copie légalisée (certifié conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification des laboratoires justifiant ce qui suit :

Activité	Qualification exigée	Catégorie
CQ : Contrôle de qualité	CQ.3 ET CQ.4 ET CQ.8	2

- Pour les laboratoires non installés au Maroc :

Les laboratoires non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N° 1881/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU  
DIRECTION PROVINCIALE DE TIZNIT

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
N° 05/2021

Le 31/03/2021 à 10h00, il sera procédé en séance publique dans la salle de réunion de la D.P.E.T.L.E de Tiznit Avenue Mohamed V Tiznit à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

**OBJET : Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales dans le monde rural (PRDTS)**

**Sous-programme de sauvegarde des routes rurales classées de proximité**  
Travaux de reconstruction des ouvrages d'art situés aux points de coupure au PK 38+000 de la RR104 et PK 0+200 de la RP 1905 dans la Province de Tiznit.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau des marchés de la DPETLE de Tiznit. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : <http://www.marchespublics.gov.ma>.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 190 000,00 DH (Cent quatre vingt dix mille Dirhams).
- L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 12 740 125,05 Dirhams (Douze millions sept cent quarante mille cent vingt cinq Dirhams et 05 cts).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Tiznit
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit présentés par voie électronique selon les prescriptions de l'arrêté du ministre de l'Économie et des Finances n° 20-14 du 04 Septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

- Dossier Technique comprenant :
  - Pour les entreprises installées au Maroc

Les concurrents devront fournir une copie légalisée (certifié conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification :

Il est exigé pour le présent appel d'offres le secteur, la classe Minimale et les qualifications suivantes :

SECTEUR	QUALIFICATION EXIGEE	CLASSE MINIMALE
D	D2	2

- Pour les entreprises non installés au Maroc :

Les entreprises non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N° 1880/PA

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE) Branche Eau DIRECTION REGIONALE DRAA - TAFILALET AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERT N°19-DRD/CE/AMD/4/2021 (Séance huis clos)

La Direction Régionale DRAA TAFILALET de l'ONEE - Branche Eau, sise à Meknès lance l'appel d'offres qui concerne

Entretien du réseau de distribution d'eau potable et réalisation de nouveaux branchements au centre d'ALNIF (Province de TIN-GHIR)

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

-L'estimation du cout des prestations des prestations s'élève à 100.000,00 DH TTC

-Le montant du cautionnement provisoire est fixé à

3.000,00DH.

Cette consultation est ouverte uniquement aux petites et moyennes entreprises nationales telles que définies par l'article n°1 de la loi n°53-00 formant charte de la petite et moyenne entreprise.

Le dossier de consultation peut être retiré à l'adresse suivante :

- Bureau d'ordre de la Direction Régionale Centre Sud : 20, Rue Antisrabé - Meknès  
Tél. : (05)35520508  
Fax : (05)35524195

Le dossier de consultation est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/>.

« Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont consultables et téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats). »

En cas d'envoi du dossier de consultation par la poste à un candidat, sur sa demande

écrite et à ses frais, L'ONEE - Branche Eau - n'est pas responsable d'un quelconque problème lié à la réception du dossier par le destinataire.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale Drâa Tafilalet de l'ONEE - Branche Eau, N° 20, Rue Antisrabé - Ville Nouvelle - Meknès - avant la date et l'heure fixées pour la

séance d'ouverture des plis.

- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale Régionale Drâa Tafilalet de l'ONEE - Branche Eau, N° 20, Rue Antisrabé - Ville Nouvelle - Meknès - avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis. L'ouverture huis clos des plis aura lieu le Mercredi 07/04/2021 à 10 heures à la Direction Régionale DRAA TAFILALET de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse citée ci-dessous : Direction Régio-

nale de l'ONEE - Branche Eau, 20 Rue, Antisrabé - Ville Nouvelle - MEKNES.

Pour toute demande d'éclaircissement, renseignement ou réclamation concernant le présent appel d'offre ou les documents y afférents prière de contacter le service achat de la Direction Régionale DRAA TAFILALET de l'ONEE - Branche Eau - Adresse : 20, Rue Antisrabé - Meknès - Tel. : (05) 35-52-05-08 - Fax : (05)35-52-41-95.

N° 1882/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
PROVINCE DE KENITRA  
COMMUNE DE KENITRA  
SERVICE DES MARCHES

AVIS D'ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 04/2021

Le Président de la Commune de Kenitra porte à la connaissance du public que l'appel d'offres ouvert sur offres de prix n° 04/2021 relatif à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour l'achat de produits d'entretien ménager qui était prévu pour le jeudi 18 Mars 2021 à 10 heures a été annulé et sera relancé ultérieurement.

N° 1886/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau  
Direction Provinciale de Casablanca

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 6/2021

Le 08 Avril 2021 à 10 Heures, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique de Casablanca sis à Bd Anoual Derb Ghallef Casablanca 20102 BP 1774 à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

**Réalisation des essais de contrôle et suivi de la qualité :**

- des travaux de reprofilage en Enrobé à chaud 0/10 de la RP3014 du PK7+200 au PK13+200 et de la RP3001 du PK3+200 au PK7+000 et de la RP3011 du PK14+400 au PK25+000.
- des travaux de traitement de l'environnement des routes relevant de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de la logistique de CASABLANCA

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au secrétariat de la Direction Provinciale de l'Équipement, du transport, de la Logistique de Casablanca, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Mille cinq cent Dirhams (1500 DHS). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Quinze mille soixante douze Dirhams toutes taxes comprises (15.072,00DHS TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- ✓ Soit déposer contre récépissé leurs plis au secrétariat de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique de Casablanca au Bd Anoual Derb Ghallef Casablanca 20102 BP 1774
- ✓ Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité;
- ✓ Soit les remettre au président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est porté à la connaissance des concurrents qu'en vertu de l'arrêté du Ministère de l'économie et des Finances n° 20-14 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics, il est prévu la possibilité de la réception électronique des offres.

- Les laboratoires installés au Maroc doivent fournir la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification des laboratoires délivrée par les services du ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique et de l'Eau à savoir :

Activité	Qualifications	catégorie
CQ : Contrôle Qualité	CQ.3 : Contrôle des travaux de terrassement et chaussées avec couche de roulement en revêtement superficiel et CQ.4 : Contrôle des travaux de chaussées bitumineuses type 1 à base de mélange hydrocarboné courant (GE , EB, GBB...) Et CQ7 : Contrôle des travaux des ouvrages d'art courants (ouvrages d'assainissement)	4

- Les laboratoires non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du Règlement de Consultation.

N° 1885/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
PROVINCE DE KENITRA  
COMMUNE DE KENITRA  
DIVISION BUDGET ET COMPTABILITE  
SERVICE DES MARCHES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
n°06/2021  
MARCHÉ CADRE

Le Jeudi 1<sup>er</sup> Avril 2021 à 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le Président de la Commune de Kenitra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix relatif aux travaux d'entretien courant de la voirie de la commune de Kenitra.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service des marchés de la Commune de Kenitra, sis rue El Yarmouk, résidence Montassir.

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'État

[www.marchespublics.gov.ma/marchespublics/](http://www.marchespublics.gov.ma/marchespublics/)

Le cautionnement provisoire est fixé à : Quarante Cinq Mille Dirhams (45.000,00 DHS).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme :  
Minimale : Un Million Cinq Cent Quatre Vingt Trois Mille Cinq Cent Vingt Dirhams (1.583.520,00 DHS). TTC.

Maximale : Deux Millions Sept Cent Quatre Vingt Six Mille Six Cent Quatre Vingt Huit Dirhams (2.786.688,00 DHS). TTC

Il est exigé des concurrents installés au Maroc, de présenter en plus des pièces du dossier technique exigées dans le règlement de consultation, une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans les secteurs suivants :

Secteur	Qualification	classe
B : Travaux routiers et voirie urbaine	B6 : Assises traitées et enrobés à chaud	3

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante : Commune de Kenitra - Place administrative - Kenitra.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au secrétariat du président de la Commune de Kenitra.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

N° 1883/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau  
Direction Provinciale de Casablanca

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°05/2021

Le 05/04/2021 à 10Heures, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique de Casablanca sis à Bd Anoual Derb Ghallef Casablanca 20102 BP 1774 à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

**Plan de Campagne 2021 :**

Travaux de traitement de l'environnement de la RP3000 du PK0+000 au PK6+000 sur 100ml - Province Médouna- et de la RP3011 du PK17+000 au PK25+000 sur 200ml - Province Nouaceur- relevant de la DPETLE de Casablanca.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au secrétariat de la Direction Provinciale de l'Équipement, du transport, de la Logistique de Casablanca, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 5000DHS(cinq mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 273 240,00DHS TTC (deux cent soixante treize mille deux cent quarante Dirhams toutes taxes comprises)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- ✓ Soit déposer contre récépissé leurs plis au secrétariat de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique de Casablanca au Bd Anoual Derb Ghallef Casablanca 20102 BP 1774
- ✓ Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité;
- ✓ Soit les remettre au président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- ✓ Soit envoyés par voie électronique conformément à l'article 6 de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014.

- Les entreprises installées au Maroc doivent fournir la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification délivrée par les services du ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique et de l'Eau à savoir :

Secteur	Qualification	Classe
B (Travaux routiers et voiries urbaines)	B3 (Ouvrages d'assainissements routiers et traitement de l'environnement)	5

- Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du Règlement de Consultation.

N° 1884/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
WILAYA DE LA RÉGION  
DE CASABLANCA-  
SETTAT PREFECTURE  
DE CASABLANCA  
COMMUNE  
DE CASABLANCA  
ARRONDISSEMENT  
ANFA DIRECTION  
DES SERVICES  
SERVICE DES MARCHÉS  
ET DES AFFAIRES  
FINANCIÈRES  
AVIS D'APPELS  
D'OFFRES OUVERT  
SUR OFFRES DE PRIX  
N°02/AA/2021  
(SEANCE PUBLIQUE)

Le 29 Mars 2021 à 11 HEURE, il sera procédé au siège de l'arrondissement ANFA, situé à sise angle rue douar denez et rue Skhirate Casa, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres, sur offres de prix pour : ENTRETIEN ET REFECTION DES TROTOIRS DE L'ARRONDISSEMENT ANFA. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service des marchés et des affaires financières de l'arrondissement ANFA. Il peut être également téléchargé du portail des marchés publics de l'Etat [www.marches-publics.gov.ma](http://www.marches-publics.gov.ma). Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Sept mille (7.000,00 dhs). L'estimation des coûts des prestations, établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Quatre cent douze mille Quatre cent soixante-dix dirhams (412.470,00) TTC. Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 du décret n°2.12.349 du 08 Joumada 1er 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics, et aux dispositions du ré-

glement de consultation du présent marché. Les concurrents peuvent déposer les dossiers des offres de prix dans les conditions mentionnées à l'article 31 du décret précité n°2.12.349. -Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de Monsieur le président de l'arrondissement Anfa. -Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à Monsieur le président de l'arrondissement Anfa. -Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique via le portail marocain des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) selon les prescriptions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04 septembre 2014. -Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. - Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 du décret n°2.12.349 précité et l'article 03 du règlement de consultation du présent marché.

N° 1887/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau  
Direction Provinciale de Casablanca  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
N°03/2020

Le 07 Avril 2021 à 10 Heures, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Casablanca sis à Bd Anoual DerbChaléf Casablanca 20102 BP 1774 à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour : Plan de Cam- pagne 2021 : Fourniture des

panneaux de signalisation standards et temporaires pour le réseau routier de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Casablanca.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au secrétariat de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Casablanca, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Trois mille Dirhams (3000 DHS).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : deux cent soixante douze mille six cent cinquante huit Dirhams toutes taxes comprises (272 658,00 DHS TTC). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au secrétariat de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Casablanca au Bd Anoual DerbChaléf Casablanca 20102 BP 1774 • Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. Il est porté à la connaissance des concurrents qu'en vertu de l'arrêté du Ministère de l'économie et des Finances n° 20-14 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics, il est prévu la possibilité de la réception électronique

des offres. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du Règlement de Consultation.

N° 1888/PA

ROYAUME DU MAROC  
OFFICE NATIONAL DE L'ÉLECTRICITÉ ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)  
Branche Eau  
DIRECTION REGIONALE DRÂA TAFLALET  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
N°22/DRD/CE/D/2021

La Direction Régionale de Drâa Taflalet de l'ONEE-Branche Eau, lance l'appel d'offres suivant : AON° 22 /DRD/CE/D/ /2021 relatif au Renforcement de l'AEP de Midelt à partir du champ captant de ZABZAT- 2 ème Tranche. Lot: Conduites.

Estimation : 5969 400,00 DH TTC. Cette estimation reste indicative et ne constitue pas un montant maximum. Caution : 59700,00 DHouson équivalent en devise librement convertible.

L'ONEE-BO a sollicité un prêt de la Banque Européenne d'Investissement 7 (BEI).

Une visite des lieux fortement recommandée est prévue le Jeudi 18/03/2021 à 11h00 à partir de la station de traitement de la ville duMIDELT.

Le rendez-vous de cette visite est la station de traitement de la ville du MIDELT de l'ONEE - Branche Eau sise à l'adresse : Route de MEKNES - Ville MIDELT.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

Le dossier de consultation est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/>.

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont consultables et téléchargés à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux

prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale Drâa Taflalet - 20, Rue Antsirabé Meknès avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale Drâa Taflalet 20, Rue Antsirabé - Meknès avant la date et heure de la séance d'ouverture des plis.

- Soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis.

L'ouverture des plis aura lieu le MERCREDI 31/03/2021 à 10 heures à la Direction Régionale Drâa -Taflalet de l'ONEE- Branche Eau. N° 20, Rue Antsirabé BP 54 V.N Meknès.

Pour toute demande d'éclaircissement, renseignement ou réclamation concernant le présent appel d'offres ou les documents y afférents, peut-être formulée sur le portail des marchés publics.

N° 1889/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
WILAYA DE LA RÉGION DE CASABLANCA-SETTAT  
PREFECTURE DE CASABLANCA  
COMMUNE DE CASABLANCA  
ARRONDISSEMENT ANFA  
DIRECTION DES SERVICES  
SERVICE DES MARCHÉS ET DES AFFAIRES  
FINANCIÈRES  
AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX  
N°05/AA/2021  
(SEANCE PUBLIQUE)

Le 29/03/2021 à 11 HEURE, il sera procédé au siège de l'arrondissement ANFA, situé à sise angle rue douar denez et rue Skhirate Casa, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres, sur offres de prix pour : TRAVAU D'AMENAGEMENT DES TERRAINS DE PROXIMITÉ

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service des marchés et des affaires financières de l'arrondissement Anfa. Il peut être également téléchargé du portail des marchés publics de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Quarante mille (40.000,00 dhs).

L'estimation des coûts des prestations, établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Un Million Sept Cent Sept mille Trois Cent Trois dirhams et Soixante Centimes (1 707 303,60) TTC.

Le dépôt des échantillons (Article 05 du RC), objet de la séance d'examen des échantillons, sera conformément aux dispositions de l'Article 34 du décret n°2.12.349 du 08 Joumada 1er 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics, (avant 15 heures le 26/03/2021)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 du décret n°2.12.349 du 08 Joumada 1er 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics, et aux dispositions du règlement de consultation du présent marché.

Les concurrents peuvent déposer les dossiers des offres de prix dans les conditions mentionnées à l'article 31 du décret précité n°2.12.349.

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de Monsieur le président de l'arrondissement Anfa.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à Monsieur le président de l'arrondissement Anfa.

- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique via le portail marocain des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) selon les prescriptions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04 septembre 2014.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Les concurrents doivent avoir au moins une copie certifiée conforme à l'original de la qualification désignée comme suit

0	01	2
---	----	---

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 du décret n°2.12.349 précité et l'article 03 du règlement de consultation du présent marché.

N° 1890/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
DIRECTION REGIONALE DU CASABLANCA SETTAT  
ÉLEGATION DE LA PREFECTURE  
ARRONDISSEMENT HAY HASSANI



مملكة المغربية  
وزارة الصحة  
مديرية لاجوية الدار البيضاء سطات  
شعبة صلالة مقاطعة الحسني

AVIS D'ANNULATION N° 01/2021  
DE L'APPEL D'OFFRE OUVERT N° 01/2021

La Déléguée du ministère de la santé à la préfecture d'arrondissement Hay Hassani, porte à la connaissance du public, que l'appel d'offre n° 01/2021 publié au journal libération n° 9247 du 20/21/02/2021, est annulé.

N° 1893/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU  
DIRECTION PROVINCIALE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU D'AL HAOUZ

AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT N° : 18/2021/HZ (SEANCE PUBLIQUE)

Le 06/04/2021 à 10 h 00 mn, il sera procédé en séance publique dans le bureau de Mr le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau d'Al Haouz à Tahannaout à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

Travaux de renforcement de la RN7 du PK179+913 au PK183+913 – Province d'Al Haouz

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau d'Al Haouz à Tahannaout, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire est fixé à : Trente-Cinq Mille (35 000,00) Dirhams.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Deux millions cinq cent quatre-vingt-trois mille six cent soixante-deux dirhams 0 centime TTC (2 583 672,00 dh).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau d'Al Haouz à Tahannaout.
- soit les remettre au président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit déposer leurs plis et offre par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultations

Production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classifications comme suit pour les entreprises installées au Maroc

Secteur	Classe minimum	Qualification exigée
B : Travaux Routier et Voirie Urbaine	4	B6 : Assises traitées et enrobés à chaud

Les Entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu à l'art 4 du règlement de la consultation.

N° 1892/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU  
DIRECTION PROVINCIALE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU D'AL HAOUZ

AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT N° : 19/2021/HZ (SEANCE PUBLIQUE)

Le 06/04/2021 à 10 h 00 mn, il sera procédé en séance publique dans le bureau de Mr le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau d'Al Haouz à Tahannaout à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

Contrôle de la qualité des Travaux de renforcement de la RN7 du PK179+913 au PK183+913 – Province d'Al Haouz

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau d'Al Haouz à Tahannaout, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire est fixé à : Quatre Cent (400,00) Dirhams.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Vingt-six mille trois cent soixante-quatre dirhams 0 centime TTC (26 364,00 Dh).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau d'Al Haouz à Tahannaout.
- soit les remettre au président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit déposer leurs plis et offre par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultations

Production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classifications comme suit pour les laboratoires installés au Maroc

Activité	Catégorie	Qualifications
CQ : Contrôle de qualité	4	CQ 4 : Contrôle des travaux de chaussée bitumineuses typel a base de mélange hydrocarboné courant (GE, EB GBB) CQ 16 : contrôle de la qualité de signalisation horizontale routière

Les laboratoires non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu à l'art 4 du règlement de la consultation.

N° 1891/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
REGION BENI MELLAL- KHENIFRA  
PROVINCE DE FKIH BEN SALAH  
COMMUNE DE FKIH BEN SALAH

AVIS DE REPORT D'APPEL D'OFFRES  
A LA CONCURRENCE N°01/CGD/2021

Le Président du Conseil Communal de Fkih Ben Salah, porte à la connaissance des concurrents que la séance d'ouverture des plis relative à l'appel d'offres à la concurrence pour: LA GESTION DELEGUEE DU SERVICE PUBLIC DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES A LA COMMUNE DE FKIH BEN SALAH : COLLECTE ET NETTOIEMENT, prévue le 10/03/2021 à 11h est reportée à la date du 18/03/2021 à la même heure.

N° 1895/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU  
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU D'AL HAOUZ

AVIS D'APPEL D'OFFRES

OUVERT N° : 16/2021/HZ (SEANCE PUBLIQUE)

**Le 06/04/2021 à 10 h 00 mn**, il sera procédé en séance publique dans le bureau de Mr le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau d'Al Haouz à Tahannaout à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

**Travaux de réparation des dégâts de crues survenues sur la RP2117 du PK20+000 au PK43+000 (Province d'Al Haouz)**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau d'Al Haouz à Tahannaout, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire est fixé à : **vingt Mille (20 000,00) Dirhams.**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :  
**Un million quatre cent quarante-deux mille quatre cent quinze dirhams 60 centimes TTC (1 442 415,60 Dh).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau d'Al Haouz à Tahannaout.
- soit les remettre au président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit déposer leurs plis et offre par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultations

**Production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classifications comme suit pour les entreprises installées au Maroc**

Secteur	Classe minimum	Qualification exigée
B : Travaux Routier et Voirie Urbaine	4	B3 : Ouvrages d'assainissement routiers et traitement de l'environnement

**Les Entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu à l'art 4 du règlement de la consultation.**

N° 1896/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU  
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU D'AL HAOUZ

AVIS D'APPEL D'OFFRES

OUVERT N° : 01/2021/HZ (SEANCE PUBLIQUE)

**Le 08/04/2021 à 10 h 00 mn**, il sera procédé en séance publique dans le bureau de Mr le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau d'Al Haouz à Tahannaout à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

**Programme Spécial des aménagements de sécurité (PSAS)  
Travaux d'aménagement de deux carrefours relevant du réseau de la DPETLE d'Al Haouz :**

- Carrefour au PK 18+600 de la RP 2012
- Carrefour entre PK 21+000 et PK 22+000 de la RP 2010 (Province d'Al Haouz)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau d'Al Haouz à Tahannaout, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire est fixé à : **vingt-cinq Mille (25 000,00) Dirhams.**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :  
**Un million sept cent quatorze mille quatre-vingt-huit dirhams 40 centimes TTC (1 714 088,40 Dh).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau d'Al Haouz à Tahannaout.
- soit les remettre au président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit déposer leurs plis et offre par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultations

**Production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classifications comme suit pour les entreprises installées au Maroc**

Secteur	Classe minimum	Qualification exigée
B : Travaux Routier et Voirie Urbaine	4	B1 : Travaux de terrassement routiers courants B3 : Ouvrages d'assainissement routiers et traitement de l'environnement B6 : Assises traitées et enrobés à chaud

**Les Entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu à l'art 4 du règlement de la consultation.**

N° 1899/PA

HELP CONSULTING sarl  
39, Rue Les Eucalyptus  
Mohammedia  
Tél : 06 73 57 32 29  
CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ A RESPONSABILITE LIMITEE "ASMAA PRESTIGE EVENT PLANNER S.A.R.L.A.U." "A.P.E.P"

1- Raison social: ASMAA PRESTIGE EVENT PLANNER S.A.R.L.A.U.  
2- Sigle : A.P.E.P  
3- Siege social: Riad Essalam, Lot Amal 1, N°4 - Mohammedia  
3- Objet social :  
• Traiteur.  
• Organisation événementiel  
• Import export  
4- Durée : la société est constituée pour une durée de 99 ans à compter du jour de son immatriculation au registre de commerce.  
5- Capital Social : est fixé à la somme de 100.000,00 DH, divisé en 1.000 Parts de 100 DH

chacune, toutes souscrites, entièrement libérées et attribuées en faveur de Mme Asmaa ADDI.  
6- Gérance : la gérance est attribuée à Mme Asmaa ADDI.  
7- Année sociale : partira chaque année du 1er Janvier au 31 Décembre.  
8- Dépôt légal : a été déposé auprès du Tribunal de Commerce de Mohammedia, le 25/02/2021 et Immatriculé au Registre de Commerce de Mohammedia sous le N°27365.

N° 1894/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU  
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU D'AL HAOUZ

AVIS D'APPEL D'OFFRES

OUVERT N° : 17/2021/HZ (SEANCE PUBLIQUE)

**Le 06/04/2021 à 10 h 00 mn**, il sera procédé en séance publique dans le bureau de Mr le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau d'Al Haouz à Tahannaout à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

**Objet : CONTRÔLE DE QUALITE DES TRAVAUX DE REPARATION DES DEGATS DE CRUES SURVENUES SUR LA RP2117 DU PK20+000 AU PK43+000-PROVINCE D'AL HAOUZ**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau d'Al Haouz à Tahannaout, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire est fixé à : **Mille Deux Cent (1 200,00) Dirhams.**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :  
**Quatre-vingt-sept mille six cents dirhams 0 centime TTC (87 600,00 Dh).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau d'Al Haouz à Tahannaout.
- soit les remettre au président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit déposer leurs plis et offre par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultations

**Production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classifications comme suit pour les entreprises installées au Maroc**

Activité	Catégorie	Qualifications
CQ : Contrôle de qualité	4	CQ.7 : Contrôle des travaux des ouvrages courants

**Les Entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu à l'art 4 du règlement de la consultation.**

N° 1897/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU  
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU D'AL HAOUZ

AVIS D'APPEL D'OFFRES

OUVERT N° : 02/2021/HZ (SEANCE PUBLIQUE)

**Le 08/04/2021 à 10 h 00 mn**, il sera procédé en séance publique dans le bureau de Mr le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau d'Al Haouz à Tahannaout à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

**Programme Spécial des aménagements de sécurité (PSAS)  
Contrôle de la qualité des Travaux d'aménagement de deux carrefours relevant du réseau de la DPETLE d'Al Haouz :**

- Carrefour au PK18+600 de la RP2012
- Carrefour entre PK21+000 et PK22+000 de la RP2010-Province d'Al Haouz-

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau d'Al Haouz à Tahannaout, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire est fixé à : **Sept Cent (700,00) Dirhams.**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :  
**Quarante-six mille trois cent trente-deux dirhams 0 centime TTC (46 332,00 Dh).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau d'Al Haouz à Tahannaout.
- soit les remettre au président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit déposer leurs plis et offre par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultations

**Production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classifications comme suit pour les laboratoires installés au Maroc**

Activité	Catégorie	Qualifications
CQ : Contrôle de qualité	4	CQ.4 : Contrôle des travaux de chaussée bitumineuses type1 a base de mélange hydrocarboné courant (GE, EB GBB) CQ.7 : contrôle des travaux des ouvrages d'art courant CQ.16 : contrôle de la qualité de signalisation horizontale routière

**Les laboratoires non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu à l'art 4 du règlement de la consultation.**

N° 1898/PA



Mots flechés

Par Abou Salma

# Jeux & Loisirs

LIVRE DE POCHE	CHOUÏA	LETTRES D'OSLO	NUÉE	JUGE	AVIVE	CANAPÉ	LIEU DE DÉLICES	GRAND VOYAGE
DEFROQUE			RÈGLE PLATE		PIED DE VIGNE			
NUIT					POÈME LYRIQUE			
			RAYER					
AFFÛTA	GAZ RARE	DIAPHRAGME	PARTIE DU CORPS		QUARTIER DE TANIS			
DISPENSÉE					FIN D'ANNÉE	DE BAS EN HAUT		
DÉMONSTRATIF		COLÈRE	PAMPHLET	PARTIE DE L'INTESTIN	EXPATRIATION	XÉNON	ENCHANTÉ	
RASSEMBLER				GRÈLE				
ÉTHIQUE					PREMIÈRE DAME			
PIGE	INDISPENSABLE				EN ABRÉGÉ	QUELCONQUE		ÂGES
	RÉCUSA				LETTRES DE SANG	OISEAU ÉCHASSIER		
		ROMAINS	POSSESSIF					
VACCINE			PRONOM		NOTA BENE		NOTE	
					NON-DIT			
SAVANT MUSULMAN					CACHER			
					REJETÉS PAR PRESSION			

Solution mots flechés d'hier

MANIÈRE P	CLUBE D	ÉCOLE P	LIBRE P	GRAND P	MOT P	REBUT L	MEMBRE DE HAUT
PREUX POUR UN	AVERTI	QUARTIER	UA	ARTICLE	CONSEILLER	NUIT	
SACRÉ SAIRE	ATTENT	PERSONNE	ION	SOUFFRIR	GARDIN AUX	EO	
CLUBE	DE	ARTICLE	TA	ESPACE DE	TEMPS	LAPS	QUEVE-DE-RAT
GERÉ	RE	ARTICLE	IG	SYMBOL	DE L'ON	NOTE	CHANGÉ
ADMINISTRATEUR	IL	PROFANE	N	VIELLE	AGÉE	E	DROIT DE L'ENFER
LETTRES DE MÉRIÈRES	MN	CANNE	BEQUILLE				
TUA	UT	ADU	UT	PES CLOUS	ÊTRE EN	SUER	
LAGOON SITUÉE	SISE	AVIRON	RAMER	DENSE	R		
SACRÉ	CREPE	GRAND	PIE	UN PEU	PAR	CLUBE	DE
VENTILE ANNONCE UNE SUITE	AERE	ARTICLE	ER	FIN DE	VERGEE	VIGNOBLE	CRU
ET	FLINGUEUR						

**Directeur de la Publication et de la Rédaction**  
Mohamed Benarbia

**Secrétaire général de la Rédaction**  
Ahmed Saâdi

**Rédaction**  
Mohamed Bouarab  
Hassan Bentaleb  
Alain Bouithy  
Mourad Tabet  
Wafaa Mejdoubi  
Mehdi Ouassat  
Chady Chaabi

**Responsable des ressources humaines**  
Atika Rachdi

**Directeur artistique**  
Fouad Ezzafir

**Service technique**  
Khadija Sabi (Responsable)  
Meryem Warrach  
Myriem Rehane  
Khadija Halafi  
Hafid Bouzarouata  
Mariama Farki  
Elkandoussi Elmardi

**Révision**  
Abdelmoumein Warrach

**Secrétariat**  
Asmaa Tabaa

**Photographe**  
Ahmed Laaraki

**Documentation**  
Nadia Ghazali

**Correspondants**  
Ahmadou El Katab (Laâyoune)  
Abdelali khallad (Essaouira)

**Collaborateurs**  
Chouaib Sahnoun  
Khalil Benmouya

**Adresse de la Rédaction**  
33, Rue Amir Abdelkader  
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

**E-mail:**  
Liberation@libe.ma  
Téléphone: 0522 61.94.04  
0522 62.32.32  
Fax de la rédaction: 0522 62.09.72

**Service annonces et publicité**  
E-mail: annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs  
Mouna El Youssoufi  
Loubna Baghdadi  
Latifa Mounib  
Rkia Ait Dahman  
Siham Zaïter  
Fadwa Choukri

44, Avenue des E.A.R  
3ème Etage - Casablanca  
Tél: 0522 31.00.62  
Fax: 0522 31.28.10

**Imprimerie**  
Les Editions Maghrebines

**Distribution**  
SAPRESS  
Dossier DE PRESSE 130 / 64

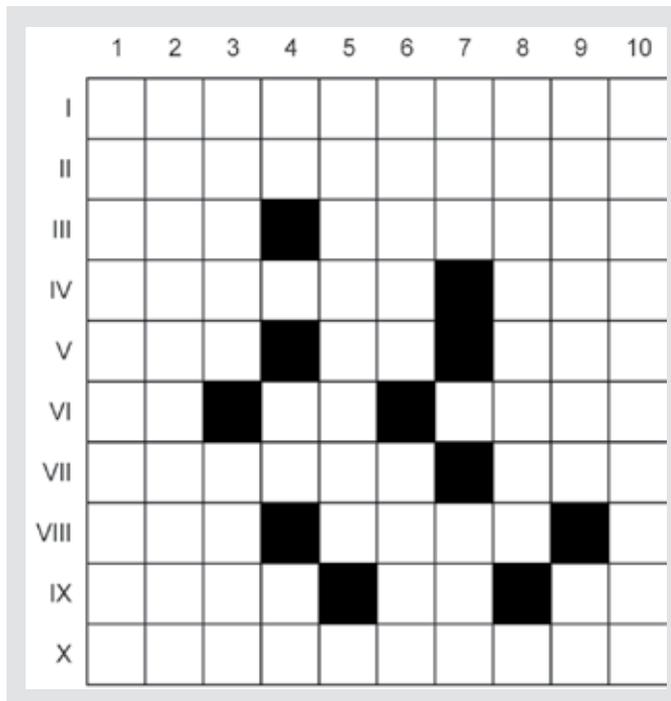
**Site web:**  
www.libe.ma

**Journal Libération**

**Libération Maroc**

**www.ojd.ma**

## Mots croisés

**HORIZONTALEMENT.**

- I. Descendre en bas avec des petits nains.
- II. Malade.
- III. A du culot – Mesures de pas chez les anciens légionnaires.
- IV. Préparais la mistelle – On n'aime pas ses croûtes et ses navets.
- V. Clôture de pieux – Sorti – Skeet par exemple.
- VI. Possessif – Se dirige – A l'envers : sur la croix.
- VII. L'éléphant ou le cheval – 3 blanches.
- VIII. Avant IV – Périodes.
- IX. Est honnête après un emprunt – Au labo – Désigne Vergès.
- X. Ont reçu un coup de baguette.

**VERTICALEMENT.**

1. Ca peut durer longtemps.
2. A habité une province créée par Auguste.
3. Bois – Eaux de vie.
4. En plein cœur – Mot du patron – Note.
5. Type de valeur.
6. Fruit rouge – Se voit à marée basse.
7. Enrichit une conversation – Période.
8. Issue d'un croisement.
9. Alcaoloïde – Pronom.
10. Station de sports d'hiver en Italie.

## Solution mots croisés d'hier



## Grilles de sudoku

**Facile**

			8	6				4
9		4	2					
			4	7			2	1
4		3	7			1		8
	7			3				9
6		5			8	4		3
8	6			2	7			
					1	6		2
5			3	6				

**Moyen**

		7		3	8			
4		3		5		8		
		6						
8				9				5
9	2	6		8		4	3	1
3				2				6
							9	
		9		1		6		7
			2	6		5		

**Difficile**

				9				1
				5			7	6
		1			2	4		
	1						6	3
	7		1		6		9	
2	6						4	
		8	4			5		
4	5			6				
1		5						

**Expert**

9	8				3			
		1		2		7		
			5	7				
		9	4					2
	7	8					4	6
2					6	9		
				5	8			
		4		9		5		
			6				2	3

## Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9.  
Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

## Solution sudoku d'hier

**Facile**

7	6	4	5	2	3	8	9	1
5	2	9	8	1	6	3	4	7
8	3	1	7	4	9	5	6	2
2	9	3	1	8	5	4	7	6
1	7	6	4	3	2	9	8	5
4	5	8	9	6	7	2	1	3
3	4	2	6	7	8	1	5	9
9	1	7	2	5	4	6	3	8
6	8	5	3	9	1	7	2	4

**Moyen**

2	8	5	1	6	7	9	4	3
1	3	9	5	4	8	2	6	7
6	4	7	9	2	3	5	8	1
5	7	1	6	8	4	3	9	2
4	2	8	3	7	9	6	1	5
9	6	3	2	5	1	4	7	8
7	5	4	8	3	6	1	2	9
3	1	6	7	9	2	8	5	4
8	9	2	4	1	5	7	3	6

**Difficile**

4	2	5	8	7	1	9	6	3
7	9	8	6	3	2	1	5	4
6	1	3	9	5	4	7	8	2
9	5	6	3	2	7	8	4	1
2	8	4	5	1	6	3	9	7
3	7	1	4	8	9	6	2	5
1	6	9	2	4	3	5	7	8
8	3	2	7	9	5	4	1	6
5	4	7	1	6	8	2	3	9

**Expert**

5	8	6	3	4	2	1	7	9
4	7	3	6	1	9	5	8	2
1	2	9	7	8	5	3	6	4
8	3	4	1	5	6	9	2	7
9	5	7	2	3	4	8	1	6
6	1	2	9	7	8	4	3	5
3	9	1	4	2	7	6	5	8
2	4	5	8	6	3	7	9	1
7	6	8	5	9	1	2	4	3

# Sport

## La jolie passe de trois du Wydad

*Les Rouges surclassent Horoya et se rapprochent des quarts de la Ligue des champions*



Le WAC est en droit de se targuer de son petit chemin réalisé au terme de la troisième manche de la phase de poules (groupe C) de la Ligue des champions. En accueillant samedi au Complexe sportif Mohammed V à Casablanca la formation guinéenne de Horoya Conakry, les Rouges ont assuré l'essentiel, scellant le sort de cette opposition sur le score de 2 à 0.

Le Wydad a eu affaire à une équipe de Horoya difficile à déstabiliser du fait qu'elle ne laissait pas d'espace. Un fait qui n'a pas stoppé les Rouges qui, au fil des premières minutes, ont su comment développer leur jeu pour porter le danger dans le camp adverse. Ils ont vu

leurs efforts récompensés dès la 19ème minute après un joli retour d'Ayoub El Kaabi, but qui a permis de débloquer la situation et de pousser les locaux à enchaîner d'autres actions, hélas, manquées par précipitation, ou suite aux interventions du keeper de Horoya.

Au cours de la seconde mi-temps, le WAC a su comment gérer la partie, contenant un adversaire qui aspirait à mener quelques assauts dans l'espoir de revenir dans la partie. Bien en place et grâce aux changements effectués par Fawzi Benzarti, les vainqueurs de l'édition 2017 n'ont pas lâché le morceau, attendant l'ultime minute du temps réglementaire pour doubler la mise par l'intermédiaire de Simon

Msuva.

Une opposition, la première du Wydad à domicile, qui se solde par une victoire, la troisième en autant de sorties, sachant que l'autre match de ce groupe, disputé également samedi, a tourné à l'avantage des Sud-Africains de Kaizer Chiefs, tombeurs des Angolais de Petro Atletico également par 2 à 0.

Le WAC, pratiquement qualifié aux quarts de finale, conforte ainsi sa position de leader avec un total de 9 points, devant Horoya et Kaizer Chiefs qui partagent la seconde place (4 pts), au moment où Petro Atletico ferme la marche sans la moindre unité au compteur.

Le Wydad termine ainsi la phase aller en beauté, une belle passe de

trois, ce qui va lui permettre d'envisager la suite de sa campagne dans de parfaites dispositions. Les partenaires de l'excellent Amine Abou El Fath, qui confirme d'un match à l'autre, aborderont la phase retour par un déplacement le 16 de ce mois pour donner la réplique à ce même Horoya. Lors de la 5ème journée, les Casablancais devraient se rendre à Johannesburg pour affronter Kaizer Chiefs (2 avril) avant de recevoir en dernier lieu, le 9 avril, Petro Atletico.

Pour ce qui est des autres matches disputés, dans le groupe A, les Tanzaniens de Simba ont vu leur élan stoppé par Al Merrikh, se contentant d'un nul blanc ramené d'Oumdurman, alors que les te-

nants du titre, les Egyptiens d'Al Ahly, ont été accrochés par les Congolais de l'AS Vita Club (2-2).

Au groupe B, et à l'instar du Wydad, le club sud-africain de Mamelodi Sundowns a réussi la passe de trois, et ce après s'être imposé en dehors de ses bases par 2 à 1 sur le TP Mazembe de la RD Congo. Quant à Chabab Belouizdad, il a été tenu en échec par les Soudanais d'Al Hilal (1-1).

Enfin au groupe D, le match au sommet qui a opposé l'Espérance de Tunis au Zamalek d'Egypte a tourné à l'avantage des Tunisois par 3 à 1, tandis que le club sénégalais de Teungeth s'est incliné chez lui devant le Mouloudia d'Alger (0-1).

Mohamed Bouarab

## La série de ratages se poursuit pour la RSB

*L'ASFAR sur une courbe ascendante*

La Renaissance de Berkane (RSB) s'est inclinée à domicile face à l'ASFAR sur le score de 2 buts à 1, samedi au stade municipal de Berkane, pour le compte de la 9ème journée de la Botola Pro D1 "Inwi" de football.

Les locaux ont ouvert le score par Issoufou Dayo (37e), avant que les Militaires n'égalisent à la 51ème minute par le biais de Mohamed El Khaloui. Son coéquipier Joseph Guédé Gnadou a inscrit le but de la victoire de l'ASFAR à la 73ème minute.

Grâce à cette victoire, l'ASFAR se propulse à la 3ème place du classement avec 13 points, à une longueur de son adversaire du jour qui stagne à la 4ème position.

Les Berkanis comptent un match



*Le coach Tarik Sektioui a jeté l'éponge. Le club berkani a accepté sa démission*

en moins comptant pour la 8ème journée, devant les opposer au Wydad de Casablanca engagé en Ligue des champions d'Afrique.

Hier, le Raja de Casablanca devait recevoir le Youssoufia de Berrechid.

Le troisième match comptant pour cette manche aura lieu jeudi prochain et opposera le MAT au WAC. Cette confrontation a été décalée en raison de l'engagement du Wydad en compétition continentale.

La suite de la journée est programmée pour le week-end 13-14 mars. Samedi, deux matches sont prévus, à savoir RCAF-OCF et FUS-HUSA, alors que le programme dominical se décline comme suit : MCO-DHJ, SCCM-IRT et RCO-MAS.

## L'OCK accroché à la maison par le RAC

Avec l'espoir de réaliser sa sixième victoire depuis le début du championnat, l'Olympique Club de Khouribga a reçu, au Complexe OCF, pour le compte de la 13ème journée de la Botola Pro D II Inwi, le Racing de Casablanca.

La première mi-temps fut dans son ensemble monotone, insipide, et sans occasions franches de but, à part deux véritables opportunités des locaux. Vu que les visiteurs se retranchaient en défense, la balle se jouait la plupart du temps en milieu de terrain. Ainsi, la première période se solda-t-elle par un nul. Les deux portiers étaient pratiquement au repos.

Dès l'entame du second half, les deux formations sortirent de leur réserve et se portèrent à l'attaque. Les Casablancais occupaient le milieu du terrain et tentaient de surprendre les Khouribguis qui fermaient toutes les issues et les empêchaient de s'aventurer

dans leur surface de réparation. Volant changer la physionomie de la partie, les deux coaches procédèrent à des changements.

Cependant, ces modifications n'apportèrent guère les résultats escomptés. Parfois, on assistait à des phases de jeu plaisantes de la part des deux équipes, mais sans efficacité offensive. La deuxième période fut meilleure au niveau du rythme, de l'enthousiasme, de la construction du jeu, de la création des occasions, jusqu'à ce que l'arbitre siffle la fin du match sur le score de zéro à zéro. Ce résultat semble satisfaisant pour le RAC, mais est synonyme de défaite pour l'OCK qui a raté l'occasion de prendre seul les commandes du championnat.

Chouaib Sahnoun

Résultats

SM-WST : 2-0  
OCK-RAC : 0-0



## Bouchra Hajij désignée membre de la commission de développement de l'ACNOA

Le bureau exécutif de l'Association des comités nationaux olympiques d'Afrique (ACNOA) a désigné la Marocaine Bouchra Hajij membre de la commission de développement, a indiqué un communiqué de l'instance continentale.

Ayant déjà brigué le poste de membre de la commission de parité au sein de l'AC-

NOA, la présidente de la Fédération Royale marocaine de volley-ball, Bouchra Hajij, occupe désormais le poste de membre de la commission de développement de l'instance africaine.

A noter que Mme Hajij a été récemment reconduite par le Comité international olympique en tant que membre de la com-

mission de la culture et du patrimoine olympique.

Elue présidente de la Confédération africaine de volleyball, Mme Hajij est également membre du bureau exécutif de la Fédération internationale de volley-ball et présidente de la commission féminine de l'Union arabe de la discipline.

# Khadija Illa, la native de Laâyoune aux commandes du football féminin au Maroc

**K**hadija Illa est le symbole de la femme battante qui a vaincu toutes les difficultés pour se forger une brillante carrière dans le monde du sport jusqu'à devenir présidente de la Ligue nationale de football féminin.

Mme Illa, 39 ans, a entamé son parcours sportif quand elle a intégré l'école primaire, aux côtés des enfants de son quartier populaire à Laâyoune, sans se soucier des traditions et des préjugés de la société sahraouie qui voit d'un mauvais œil la pratique des sports collectifs par une femme.

Après s'être essayée au handball, basketball et volleyball, elle décida, avec un groupe d'amies au lycée, de fonder un club de football féminin en dépit du manque de moyens et de l'absence d'encouragement de l'entourage.

Le "Club municipal de Laâyoune" occupe désormais une place de choix dans le monde du football féminin grâce à la persévé-

rance, au combat quotidien et à la patience de cette femme hors-pair et de ses coéquipières.

"C'était un long et difficile parcours, plein d'embûches et de sacrifices en l'absence de soutien et d'accompagnement et en raison de la mentalité traditionnelle de la société qui pense que la place de la femme se trouve au foyer pour s'occuper de son mari et de ses enfants", raconte-t-elle à la MAP avec un brin d'amertume, expliquant avoir vécu, avec ses coéquipières au club, la frustration et parfois les punitions et les réprimandes de la famille.

"Mais avec la force de la foi et de la détermination, ajoute-t-elle, nous avons réussi à bâtir une équipe forte de football féminin au Sahara et dans tout le Maroc".

Avec nostalgie, elle affirme que ses ambitions étaient au départ à la hauteur des moyens très limités: Former une équipe de football féminin et participer aux tournois de football

organisés dans la région et dans les provinces du Sud.

Là encore, il fallait faire avec le manque de moyens et s'armer d'espoir pour pouvoir se déplacer dans d'autres villes et acheter les tenues de sport, des dépenses que sa famille modeste ne pouvait pas prendre en charge.

Mme Illa rend hommage au soutien apporté au club par les dirigeants du conseil communal de Laâyoune, et qui lui a permis d'enregistrer de bons résultats dans les compétitions aux niveaux local, régional et national, jusqu'à concourir pour le championnat national et la Coupe du Trône.

"Grâce à ce soutien, nous avons réussi à avoir une équipe forte et compétitive, qui évolue en première division, qui a remporté la Coupe du Trône, qui a été sacrée à quatre reprises championne du Maroc et qui a disputé des matches à l'étranger, en particulier à Las Palmas, en plus du match amical joué à Laâyoune face à



l'équipe féminine de Barcelone", a-t-elle expliqué.

Elle a confié que son rêve d'enfance était de devenir joueuse de football, de former un club féminin, de voir sa cité disposer de terrains de sport, d'être le symbole de la femme battante et d'occuper une responsabilité dans la gestion du football. "Et Dieu merci, se réjouit-elle, ce rêve est devenu réalité et maintenant je suis

devenue la première femme d'origine sahraouie qui gère les affaires du football féminin au Maroc".

Elle a assuré en conclusion que le football féminin se développe à un rythme satisfaisant au Maroc et dans les provinces du Sud en particulier, et qu'elle ne ménagera aucun effort, en tant que présidente de la Ligue nationale de football féminin, pour encourager la femme à pratiquer le football.

# Salma Azzaoui, une sportive marocaine au défi de la rudesse du soccer américain



**F**aisant partie des femmes qui ont fait le pari de pratiquer un sport jusque-là apanage de la gent masculine, Salma Azzaoui baigne depuis quelques années dans le monde du football américain, une discipline dont la rudesse n'effraie plus les dames marocaines. Cette lauréate de l'Université Al Akhawayn a d'abord jeté son dévolu sur le rugby qu'elle a pratiqué avec l'équipe universitaire durant deux ans avant de bifurquer vers le football américain, un sport qui se pratique au Maroc depuis 2012 en amateur avant l'appartenance de plusieurs clubs et associations dans plusieurs villes du Royaume.

"Ce changement de cap est intervenu par hasard", une fois de retour à la capitale pour poursuivre ses études supérieures, a confié la sportive de 24 ans qui explique que, lors d'une finale du championnat du Maroc de rugby face à une équipe de la capitale, elle a fait connaissance avec plusieurs jeunes filles qui, quelques années plus tard, lui ont proposé de rejoindre un groupe de filles pratiquant le foot US.

A partir de là, la jeune fille s'est amourachée de ce sport qu'elle considère "étrange à la culture de notre communauté sportive". Sa passion a duré quatre années lui permettant d'évoluer

de nombreux clubs amateurs mixtes (hommes et femmes), avant que l'idée de créer une équipe 100% féminine (footballeuses, gestionnaires et techniciennes) ne germe dans son esprit. "J'ai décidé de ne plus cantonner mes capacités sur la pelouse", raconte Salma dont le rêve est devenu réalité après l'obtention d'un certificat de l'un des instituts américains spécialisés dans la formation des jeunes, mais aussi à travers la création d'une association et la formation d'un bureau directeur et d'un comité technique constitués exclusivement de femmes.

Après la création de son association "Dragons du football américain", Salma a expliqué que le plus dur était de convaincre les dames de pratiquer le "flag football" qui est connu pour être un dérivé du football américain, réputé comme plus facile d'accès aux femmes, le contact physique y étant moins important. Selon la jeune sportive, ce sport dérivé du football américain est plus accessible aux dames, les plaquages étant remplacés par l'arrachage de bandes de tissus - dit flag - accrochées à la ceinture des joueurs qui permet d'arrêter ou d'intercepter l'adversaire et de l'empêcher de

score.

La jeune footballeuse a, par ailleurs, mis en évidence la difficulté de concilier études, pratique du foot et gestion de l'Association, notant que les entraînements nécessitent deux séances - une matinale et une l'après-midi - au moins deux fois par semaine.

En ce qui concerne le lieu des entraînements, la présidente de l'association a indiqué que la disponibilité d'un stade (généralement un des terrains de proximité de Rabat) à l'heure spécifiée pour les entraînements pose souvent problème, bien que le stade de football américain soit complètement différent en termes de dimensions et de normes techniques.

Dans l'encadrement technique, en particulier pour les joueuses qui ont acquis de l'expérience, Salma s'appuie sur des entraîneuses qui ont une formation de haut niveau dans ce domaine notamment Fatime-Zahra Ouane et Samah Maanaoui. S'agissant de l'apprentissage des notions de base pour les débutantes, c'est Salma qui s'occupe de cette catégorie notamment en ce qui concerne l'aspect technique, la formation physique et même l'accompagnement mental.

L'objectif de créer une association 100% féminine pour le football américain, explique Salma, est de permettre aux dames de découvrir ce nouveau type de sport au Maroc, et de leur donner l'opportunité de faire leurs preuves et de se forger une personnalité à travers les principes et les valeurs sur lesquels se fonde cette discipline sportive. Et pour donner plus de rayonnement à ce sport en particulier sa version féminine, la présidente de l'association a exprimé le vœu de voir les instances de tutelle du sport national s'ouvrir à cette discipline, lui accorder plus d'attention et lui donner l'opportunité de s'imposer parmi les autres disciplines sportives nouvellement créées au Maroc. Dans l'attente d'une réelle attention des instances de tutelle, Salma a décidé de nouer des contacts avec des associations étrangères spécialisées dans le foot US particulièrement aux Etats-Unis, dans le but d'établir des partenariats et de tirer profit de leurs expériences notamment dans la formation et l'acquisition de matériel et équipement nécessaires pour la pratique de cette discipline.

Par Taoufik Saoulaji (MAP)

## Débordés par la pandémie, les Etats-Unis rechutent dans la drogue et les overdoses

“Les drogues sont partout dans la région (...) mais ils ne pensent qu’à la Covid”: Beverly Veres, mère de deux fils accros à l’héroïne, est désespérée de voir les services de santé monopolisés par la pandémie, alors que les Etats-Unis font face à une nouvelle flambée d’overdoses.

Beverly, son mari Steve, et leurs fils Douglas, 24 ans, et Charles, 29 ans habitent une petite maison à Houtzdale, village du comté rural de Clearfield, loin des centres urbains de Pittsburgh ou Philadelphie.

Dans ce comté tapissé de forêts, aux nombreuses maisons isolées, le coronavirus a fait officiellement 114 morts en un an. Mais il est beaucoup moins visible qu’en ville: Steve et Beverly disent n’avoir été qu’une fois en contact avec une personne ayant contracté le virus, contre “une douzaine d’interactions” avec des gens ayant des problèmes de drogue.

Et après avoir vu leurs deux fils plonger dans l’héroïne à l’été 2020, ils sont persuadés que la pandémie a exacerbé les ravages des drogues sur leur région.

Les chiffres de morts par overdose pour 2020 sont encore partiels mais, avec 19 décès comptabilisés dans le comté, ils sont déjà supérieurs aux totaux pour 2018 ou 2019.

La même tendance se dessine pour l’ensemble des Etats-Unis: les Centres de prévention et de lutte contre les maladies (CDC) estiment



que le nombre de morts par overdose - essentiellement dues aux drogues opiacées qui ont inondé les Etats-Unis ces dernières années - a augmenté de presque 25% entre juillet 2019 et juillet 2020.

Selon Beverly, leur cadet Douglas avait depuis longtemps un problème de dépendance aux médicaments opiacés, mais “arrivait à fonctionner”. Jusqu’à ce qu’il bascule, d’abord dans les méthamphétamines, puis, en juillet dernier, dans l’héroïne, véritable “descente aux enfers”.

Incarcéré début 2020 pour conduite sous emprise de stupéfiants, il n’a reçu aucun traitement antidrogué en prison pour cause de Covid, dit Beverly.

La cure de désintoxication qu’il a tentée après sa sortie n’a pas marché,

en partie, selon elle, parce que visites et séances de thérapie familiale avaient été supprimées, également pour cause de pandémie.

“Je crois que, si on avait pu lui rendre visite pendant son séjour, (...) si on avait pu avoir une forme de thérapie familiale, on aurait pu l’aider”, dit cette comptable de 49 ans. A quelques kilomètres de là, Savannah Johnson, ex-toxicomane de 26 ans, explique avoir risqué la rechute en début de pandémie.

Début 2020, après un an de cures de désintoxication, incapable de reprendre son métier d’infirmière, elle avait pris un petit boulot dans une pizzeria. Elle l’a perdu avec la pandémie.

“Je n’avais plus de travail, je devais rester à la maison, je devais m’isoler (...) Vous ne pouvez pas retrouver

d’autres ex-toxicomanes, car il n’y a rien d’ouvert - ça peut paraître mineur, mais c’est énorme quand on est convalescent.”

Isolé, un ex-toxicomane tend à “embellir” la période où il se droguait, explique Savannah. “Plus vous y pensez, plus vous avez envie d’en reprendre”. Si elle célèbre maintenant 13 mois d’abstinence - après six overdoses en 2019, dont elle a réchappé grâce à l’antidote Narcan - c’est uniquement parce que ses parents, qui ont la garde de ses deux jeunes enfants, ont accepté de la reprendre chez eux. La maison est devenue “chaotique”, avec le retour au bercail de Savannah et ses frère et sœur, mais sa mère Bobbie ne regrette rien: “Ce fut une bénédiction absolue”, dit-elle.

Car Bobbie connaît bien les diffi-

cultés accrues des toxicomanes face à la pandémie, comme responsable locale de l’association de parents de toxicomanes, “Parents of Addicted Loved Ones”, dont sont aussi membres Beverly et Steve.

Avec la pandémie, les problèmes d’addiction “ont complètement explosé”, souligne Kim Humphrey, dirigeant national de l’association.

“C’est compréhensible, pour quelqu’un qui est là-dedans, de se dire, +Je vais juste prendre quelque chose qui soulage, qui m’empêche de déprimer+...” Pourtant, avant la pandémie, la crise des opiacés et la flambée d’overdoses qu’elle a entraînée — avec environ 500.000 morts aux Etats-Unis depuis 1999, dont 50.000 pour la seule année 2019 — semblait se stabiliser.

Avant la pandémie, “la crise des opiacés était le principal problème des services de santé publics”, mais “on commençait à faire des progrès”, dit Marcus Plescia, responsable médical de l’organisation ASTHO regroupant les responsables sanitaires des Etats américains. Mais aujourd’hui, “ils sont complètement absorbés par la Covid... Tout le monde est débordé”, dit-il. La Covid-19 a néanmoins le mérite d’avoir révélé au grand jour “des situations sociales vraiment difficiles (...) et de vraies disparités”, dit-il. Des questions-clés pour lutter contre les dépendances, auxquelles “la société essaiera maintenant peut-être de répondre.”

## Soupe de légumineuses



### Ingrédients :

Pour 4 personnes  
150 g de haricots blancs trempés 24 heures  
1 c. à soupe de concentré de tomate  
6 gousses d’ail  
1 c. à soupe de concentré de tomate  
1 c. à café de cumin en poudre  
Un peu de piment  
2 c. à soupe d’huile d’olive  
Vinaigre balsamique  
Sel & poivre

### Les étapes :

1. Faites cuire les haricots rouges et blancs dans 2 litres d’eau pendant 10 minutes sur feu moyen.
2. Epluchez l’ail puis hachez-le finement avant de le faire revenir dans une cocotte avec l’huile d’olive.
3. Ajoutez le concentré de tomate, le cumin, le piment et assaisonnez de sel et poivre.
4. Versez ensuite les haricots rouges et l’eau de cuisson dans la cocotte et laissez cuire 1 heure 30 minutes environ à couvert.
5. Au moment de servir la soupe de légumineuses, incorporez un peu de vinaigre balsamique et dégustez!

## En Finlande, les planches à voile sur glace foncent sur la mer gelée

Posées sur patin, elles filent à toute allure dans le décor enchanteur et ensoleillé de la Baltique gelée: les planches à voile sur glace sont de sortie en cette fin d’hiver sur la côte d’Helsinki, avec des pointes ébouriffantes pouvant atteindre les 100 km/h.

“Je les appelle les machines à bonheur. Elles donnent vraiment le sourire aux gens, et c’est une telle joie, du mouvement pur”, raconte à l’AFP Feodor Gurvits en désignant son engin.

Une planche posée sur une structure métallique avec trois patins disposés en trident, surmontée d’une voile classique: voilà le secret de ce sport d’hiver original, réservé à quelques rares pays dans le monde.

Avec un groupe d’une demi-douzaine de planchistes des glaces, Feodor et ses compagnons fusent sur la côte Hernesaari de la capitale finlandaise, équipés de casques de protection et de rembourrage au cas où les lames déraperaient pendant un virage serré.

“Cela fait mal aux mains et vous devez avoir une bonne prise, mais sinon c’est assez simple sur la glace comparé à l’été”, explique Esa Harjula, un grand gaillard barbu membre du groupe.

Avec un mois de février bien froid en Europe du Nord, la Baltique peu salée a bien gelé, atteignant une épaisseur de glace de près de 30 centimètres.

Même si le redoux est arrivé rapidement ces derniers jours, l’épaisseur de la glace permet actuellement de supporter “un petit camion” malgré une température de l’air de 5 degrés, rassure Feodor

Gurvits.

Avec des vents modérés de 8 mètres par seconde ce jour-là, le record de vitesse de la sortie a été de 71,6 km/h. Mais les machines peuvent atteindre la barre des 100.

“On en oublie de respirer parfois”, raconte Mete Ciragan, le plus rapide du jour. “Mais il faut se concentrer sur la surface pour ne pas heurter une bosse et chuter”, ajoute-t-il.

“Avec moins de vent on peut aller plus vite que sur l’eau liquide, parce qu’il y a beaucoup moins de résistance”, souligne Marianne Rautelin, une ancienne championne d’Europe de planche à voile classique, qui s’est mise à naviguer sur la glace en 2009.

Avec des victoires dans les deux disciplines, elle peine à choisir sa préférée.

“En été c’est attirant parce que les vagues rendent ça plus difficile, mais en hiver vous pouvez foncer direct”, dit-elle à l’AFP.

Un millier de personnes pratiquerait ce sport, selon les estimations, avec une vingtaine d’experts de haut niveau, la plupart dans les pays nordiques, les pays baltes et la Pologne, ainsi qu’aux Etats-Unis, au Canada et en Russie.

Feodor Gurvits a lui réalisé son rêve en 2017 de décrocher le titre de champion du monde, mais il n’est pas près de raccrocher, tant que les conditions climatiques le permettent.

“Mon but est de continuer, profiter de la liberté, fabriquer un engin encore meilleur et essayer de rendre d’autres gens heureux aussi”, dit-il.